C.R.I.C. N° 126 (2005-2006)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

COMPTE RENDU
INTEGRAL

Voir CRAC N° 153 (2005-2006)

Séance publique de Commission *

Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles, du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole

Mardi 6 juin 2006

* Application de l'art. 17, § 5, du Règlement du Parlement wallon.

SOMMAIRE

Ouverture de la séance 5

Questions orales 5

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le prix de l'eau en Région wallonne»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 5

Question orale de M. Gennen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement du tourisme «aventure» et de la circulation en forêt»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Gennen, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 7

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'ordre de paiement envoyé récemment par la Région à des agriculteurs pour l'évacuation des dépôts de pneus usés réalisée par la SPAQuE»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 9

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la disparition des sentiers vicinaux»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 11

Question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le suivi de la problématique de la pollution de l'air dans la région de Charleroi»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Cornet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 13

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la communication des résultats de la deuxième étude sur l'évaluation de l'exposition environnementale aux dioxines et métaux lourds pour les riverains de l'incinérateur de Thumaide»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 16

Question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le passage à 400.000 tonnes de la capacité d'incinération des fours d'Ipalle»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Crucke, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 18

Organisation des travaux

Orateurs : Mme la Présidente, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Questions orales (Suite) 20

Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'annonce d'une pollution inquiétante de la Meuse»

Question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution de la Meuse au cadmium»

Question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le problème de pollution au cadmium»

Orateurs : Mme la Présidente, Mmes Tillieux, Dethier-Neumann, Lissens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 20

Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la filière biologique de l'agriculture wallonne»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, M. le Président 27

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'application de la Convention européenne du Paysage»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 29

Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le test de munitions au camp militaire d'Elsenborn»

Orateurs : M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 30

Question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'opération «Wallo'Net» à Charleroi»

Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 32

Question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aides disponibles dans les communes désignées comme zones franches»

Orateurs : M. le Président, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Mme la Présidente 33

Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le nouveau phénomène du tourisme des jeunes»

Orateurs : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 34

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution de la situation de la laiterie coopérative de Bullange/Saint-Vith»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 36

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'Office des produits wallons»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 38

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'influence météorologique sur la déclaration de superficie des agriculteurs»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 39

Question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les récentes difficultés rencontrées par le secteur avicole»

Orateurs : M. le Président, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 39

Question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'aspect récréatif des forêts wallonnes dans le Code forestier»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Lissens, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 41

Interpellations 42

Interpellation de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le plan d'allocation des quotas d'émissions de CO_2 2008-2012»

Interpellation de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la réduction des gaz à effet de serre»

Orateurs : Mme la Présidente, Mme Dethier-Neumann, M. Borsus, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme 42

Liste des abréviations courantes 48

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES, DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de Mme CASSART-MAILLEUX, Vice-Présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 07 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PRIX DE L'EAU EN RÉGION WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le prix de l'eau en Région wallonne».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le premier janvier 2005 est entrée en application une nouvelle tarification de l'eau.

Plus précisément, le décret du 12 février 2004 relatif à la tarification et aux conditions générales de la distribution publique de l'eau en Wallonie fixe une structure tarifaire unique. Celle-ci repose sur le coût-vérité de la distribution – le CVD – comprenant les coûts de production, les coûts de distribution et la redevance pour la protection des captages, ainsi que le coût-vérité de l'assainissement – le CVA –, intégrant les coûts de collecte et d'épuration des eaux usées. La nouvelle méthode de calcul devrait notamment faire en sorte que le prix de l'eau n'augmente pas, pour toute consommation annuelle inférieure ou égale à 200 m^3.

Jusqu'à fin 2004, le prix de l'eau pouvait fortement varier en fonction de la commune où l'on habitait. En Wallonie, il pouvait ainsi osciller de 80 centimes à 2,9 euros le m^3, soit un rapport du simple au quadruple, pour des communes parfois voisines puisant leur eau au même endroit.

Par ailleurs, le consommateur payait également en fonction de critères différents. Dans certaines communes, les vingt premiers mètres cubes étaient peu chers voire gratuits alors que dans d'autres communes, tous les mètres cubes d'eau étaient facturés au même prix.

Les redevances pouvaient varier du simple au double et des tarifs spécifiques existaient pour les très gros consommateurs.

Aujourd'hui, un an et demi après l'entrée en vigueur du décret, je souhaite connaître l'état de sa mise en œuvre.

La tarification unique est-elle effective aujourd'hui ? La facturation est-elle plus homogène et plus égalitaire pour tous les consommateurs ? Les distributeurs appliquent-ils, comme ils le doivent, un seul tarif sur le territoire d'un sous-bassin hydrographique ?

Le décret du 12 février 2004 prévoit que le prix de l'eau distribuée fasse l'objet d'un rapport d'évaluation bisannuel, transmis par le Gouvernement au Parlement wallon pour le 31 mars les années impaires. Bien qu'il ne soit pas encore l'heure du premier rapport d'évaluation, existe-t-il une analyse intermédiaire des changements intervenus depuis le 1er janvier 2005 ? Par exemple, le nouveau mode de calcul permet-il de garantir la stabilité du prix de l'eau pour les consommations allant jusque 200 m^3 par an ?

Par ailleurs, il me revient par voie de presse que la Société wallonne des eaux prévoit une hausse de la facture d'eau à hauteur de 2 % pour janvier 2007.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous en dire davantage ? Cette augmentation serait-elle spécifique à la SWDE ou bien serait-elle généralisée à l'ensemble du secteur de l'eau en Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, à l'heure actuelle, on peut considérer qu'une tarification standardisée est bien effective puisque plus de 97 % des consommateurs ont une facture d'eau conforme à la structure tarifaire prévue dans le Code de l'eau.

Il reste quelques petits opérateurs, c'est vrai, qui n'ont pas encore soumis leur nouvelle structure tari-

faire à l'avis du Comité de contrôle de l'eau. Il va de soi qu'au nom du principe d'égalité des citoyens, je veille à ce que la tarification prévue dans le Code de l'eau soit appliquée par tous les opérateurs, qu'ils soient petits ou grands.

La nouvelle structure tarifaire est basée sur le CVD – le coût-vérité à la distribution – et le CVA – le coût-vérité à l'assainissement. Elle a certainement contribué à rapprocher les prix encore très variables qui existaient jusqu'il y a peu en Région wallonne.

Aujourd'hui, le CVA s'élève à 0,625 euro par m^3 – je vous dis cela de mémoire, mais vous connaissez cela certainement encore mieux que moi puisque vous avez travaillé dans le secteur. Le CVD varie, mais il est plus ou moins de 2,70 euros. Viennent s'ajouter à cela, les aspects liés au Fonds social, notamment, au travers de la facture pour arriver, *grosso modo*, à une moyenne de 250 euros environ par ménage au niveau de la Région.

Rien que pour la SWDE, plus d'une trentaine de tarifs différents étaient d'application jusqu'en octobre 2004, lorsqu'elle a décidé d'appliquer un seul tarif pour tous ses clients.

Par ailleurs, tous les distributeurs appliquent un seul tarif sur le territoire d'un même sous-bassin hydrographique. Ce qui, évidemment, est essentiel.

Dès début 2007, le CVD devra être déterminé conformément au plan comptable uniformisé du secteur de l'eau entré en application ce 1er janvier 2006. La convergence des prix sera encore renforcée grâce à la prise en compte de manière uniformisée, par tous les opérateurs, de l'ensemble des charges constitutives du prix de l'eau.

En ce qui concerne un premier bilan de l'application de la nouvelle tarification, il est encore trop tôt pour l'établir. Néanmoins, pour tous les opérateurs qui appliquaient déjà une sorte de coût-vérité, la facture d'eau n'a guère évolué pour les clients.

Par contre, là où le distributeur n'intégrait qu'une partie des coûts de son activité de distribution d'eau dans la facture d'eau, une augmentation a pu être perçue ; il s'agit généralement de services communaux.

Enfin, en ce qui concerne une augmentation de 2 % du prix de l'eau en 2007 que compte solliciter la SWDE, il appartiendra au Comité de contrôle de l'eau et à la Commission fédérale des prix, de déterminer si cette demande est justifiée. Elle devra se prononcer en la matière, tel que c'est prévu.

Je terminerai en disant que les choses vont dans le bon sens et il est important de faire appliquer la tarification de l'eau de façon équitable pour tous les citoyens. C'est le principe même du coût-vérité. Cela engendre aussi une meilleure connaissance et une meilleure adhésion des clients par rapport au prix qu'ils paient, et leur permet de savoir à quoi cela sert. Je crois qu'on devra aller plus loin et je reviendrai avec des propositions en ce sens. On aura l'occasion de le faire lors de l'enquête consultative qui aura lieu l'année prochaine, suite à la première enquête qui a eu lieu, pour expliquer encore davantage les investissements réalisés. Le CVA va connaître une augmentation durant les prochaines années pour permettre le financement de l'épuration des eaux dans notre Région. Il faut donc expliquer concrètement l'ensemble des mesures qui sont prises au niveau local ou à proximité du client pour qu'il puisse se rendre compte qu'il participe, que cela lui coûte autant, mais qu'il sache aussi ce qui est réalisé tout près de chez lui, au travers de ces investissements.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments que vous venez de fournir et on peut se réjouir que la quasi-totalité – 97 % – des opérateurs soient en conformité. Il reste donc encore quelques petits efforts à fournir. Je suppose que vous êtes vigilant par rapport à l'ensemble des opérateurs et par rapport à ceux qui ne sont pas encore en règle aujourd'hui dans le secteur de l'eau.

Effectivement, on peut se rendre compte que les efforts qui ont été faits en matière de réglementation portent aujourd'hui leurs fruits puisque nous avons une plus grande uniformisation du tarif sur l'ensemble du territoire. Je pense que c'est ce que le citoyen attend et qu'il faut tendre encore vers plus d'uniformisation et cela, peut-être en contrôlant les augmentations tarifaires. C'est la raison pour laquelle je vous demandais si les 2 % allaient être appliqués uniquement sur le territoire desservi par la SWDE ou s'il y avait des augmentations qui pouvaient être envisagées globalement sur l'ensemble du territoire puisque 2 %, cela représente quoi, finalement ? C'est plus ou moins le niveau de l'indexation. Cela me semble cohérent pour l'ensemble des acteurs et pas uniquement la SWDE.

On pourrait également parler de l'information par rapport au prix de l'eau. Je pense qu'il est important que chacun des citoyens sache combien les investissements sont importants pour conserver une bonne qualité de notre eau, ainsi qu'une quantité suffisante pour fournir chacun de nos ménages. Une information à propos de ce prix de l'eau sera d'autant plus nécessaire que l'augmentation du CVA va se poursuivre au travers du plan financier de la SPGE.

On a vu récemment, sur nos écrans, une publicité montrant l'impact du service de la SWDE sur les ménages. Finalement, on ne se rend pas compte que chaque jour, on bénéficie de cette eau, on ouvre le

robinet, elle est là, et du jour au lendemain, lorsqu'on en manque, on est tout étonné, on ne sait plus rien faire, le ménage ne tourne plus.

Je pense qu'il est important de montrer qu'on a des opérateurs qui fonctionnent bien et d'expliquer aux citoyens qu'ils paient pour un service de qualité mais aussi pour avoir une eau en quantité et distribuée dans les meilleures conditions.

Je vous remercie pour toute l'attention que vous avez portée à ma question et surtout sur l'effort d'information que nous ferons encore ensemble sur le prix de l'eau.

QUESTION ORALE DE M. GENNEN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME «AVENTURE» ET DE LA CIRCULATION EN FORÊT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gennen à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le développement du tourisme «aventure» et de la circulation en forêt».

La parole est à M. Gennen pour poser sa question.

M. Gennen (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la demande touristique et l'offre d'activités de sports nature et aventure sont importantes en Wallonie en général et sur le massif ardennais en particulier. On ne dénombre pas moins de 130 entreprises proposant leurs services sur le territoire des Ardennes, soit 70 entreprises wallonnes, 30 entreprises flamandes et 30 entreprises hollandaises.

Les entreprises flamandes et hollandaises ont pour certaines des équipements fixes en Wallonie. Néanmoins, elles viennent ponctuellement organiser certaines manifestations sur notre territoire. Ces entreprises organisent des activités comme la location d'engins motorisés (quads, jeeps, 4x4, motos), l'organisation de raids aventures, de tirs aux *clays*, ou l'équipement de bases «aventure».

Comme toutes les activités humaines, ces sports provoquent certaines nuisances, mais en général, celles-ci sont tout à fait supportables.

Hélas, le nombre de plaintes de riverains dues aux nuisances sonores augmente.

Certaines bases «aventure» ne sont pas en règle avec la législation urbanistique et ne sont pas situées en zones de loisirs. Même sans qu'il n'y ait de plaintes de riverains, certains propriétaires de bases «aventure» souhaiteraient simplement obtenir un terrain répondant aux normes légales afin de pouvoir poursuivre leurs activités.

En étudiant ces dossiers de plus près, on se rend compte de la disparité dans la répartition territoriale des zones de loisirs dans les plans de secteurs. Lorsqu'il en existe dans certaines communes, on se rend compte que leur emplacement – reflétant la demande touristique des années septante – ne correspond plus aux activités de loisirs aventure qui sont demandées plus de trente ans plus tard. Il serait incongru d'installer une base aventure au milieu d'un village ou près d'une zone d'habitat sous prétexte que le terrain est inscrit en zone de loisirs.

Il est grand temps que les autorités communales puissent, en concertation avec le Ministre de l'Aménagement du Territoire, mais aussi avec le Ministre en charge du Tourisme, de l'Environnement et de la Forêt, étudier la possibilité d'inscrire de nouvelles zones de loisirs aux plans de secteur dans les communes qui le souhaiteraient et qui disposeraient de terrains éloignés de zones d'habitat, de façon à pouvoir répondre à la demande des opérateurs touristiques et de la clientèle, tout en assurant un maximum de quiétude aux habitants.

Du fait de vos attributions, vous êtes, à mon sens l'homme clef de cette politique. Il serait intéressant que vous demandiez à votre administration d'assurer le suivi de ce genre de dossier avec les communes. Par ailleurs, une action coordonnée avec M. le Ministre Antoine me paraît indispensable.

Je sais qu'une réflexion a déjà été initiée au niveau de l'administration du tourisme, mais on ne voit pas venir des mesures concrètes.

Monsieur le Ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour aider les opérateurs touristiques en quête de terrains et pour aider les communes qui souhaitent garder ce type d'activités touristiques sur leur territoire ?

Ne serait-il pas intéressant de mettre cette problématique en parallèle avec la thématique de la circulation d'engins motorisés en forêt ? N'y a-t-il pas, via le développement de parcs «aventure», un moyen de contenter les amateurs de sports motorisés ?

Le développement de nouvelles activités de loisirs va de pair avec le développement de notre société. Il s'agit pour nous, décideurs politiques, de prévoir ces nouveaux besoins et d'y apporter une législation adéquate.

De plus, ce type d'activités a un développement économique important ; il serait regrettable de ne pas s'y intéresser.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, je voudrais tout d'abord vous dire que la pression est forte sur l'ensemble de notre territoire, la densité de population est importante et il faut voir cela de façon globale par rapport à l'ensemble des activités qui s'y déroulent pour retrouver les plus grands équilibres possible.

Vous l'avez décrit, le développement du tourisme d'aventure est une réalité importante dans notre Région et a permis de générer, durant ces dernières années, la création de toute une série d'emplois dans différentes provinces, en particulier dans notre province, la Province de Luxembourg.

Si au départ, la pratique de ces activités ne concernait que quelques pionniers, il y a 20 à 25 ans, diverses associations se sont spécialisées et ont développé une pratique qui s'est généralisée pour un public averti.

Depuis 5 à 10 ans, la pratique s'est totalement démocratisée ; à un tel point qu'aujourd'hui, on peut parler de l'essor d'un véritable «tourisme de nature et d'aventure».

Cela étant, il faut évidemment inscrire ce phénomène dans une logique de développement touristique durable.

Ceci sous-tend donc une triple attention :

– le développement de ces activités doit préserver le milieu naturel dans lequel elles s'inscrivent. Par exemple, il y a toute une série de réglementations qui se sont mises en place au fil du temps pour permettre la pratique du kayak, mais pas dans n'importe quelles conditions, pour préserver le milieu naturel ;
– les activités doivent s'intégrer harmonieusement dans nos régions, en respectant les activités humaines qui préexistaient : il s'agit de respecter les habitants ruraux, mais aussi les agriculteurs, les promeneurs, l'ensemble des activités qui se déroulent ;
– le tourisme d'aventure doit générer de l'emploi dans les régions où il se pratique : il faut veiller à ce que les utilisateurs de nos espaces naturels s'inscrivent pleinement dans le développement économique local pour ne pas externaliser l'emploi et garder une partie des nuisances ou des problèmes.

Sur base de ces principes, mon action s'inscrit dans trois chantiers.

1. La localisation des activités permanentes de tourisme aventure.

Voici plus d'un an, j'ai donc donné instruction à la DNF de mettre en place un groupe de travail interadministrations, afin d'étudier la localisation de circuits ou bases d'activités permanents. Sont associés à ce groupe de travail : le MET, le CGT, la DGATLP et bien sûr la DGRNE. J'ai aussi veillé à ce que les professionnels du secteur et les représentants des sports moteurs soient entendus par ce groupe de travail. Il s'agit de déterminer les endroits qui ne représentent pas d'intérêt ou peu d'intérêt biologique, qui n'entraînent pas des nuisances pour la population, et où l'on pourrait pratiquer ce type d'activités. J'ai indiqué, notamment à l'occasion de la circulaire que j'ai produite concernant les sports motorisés, qu'il ne fallait pas nier le phénomène, mais qu'il fallait l'encadrer, respecter le milieu naturel, les habitants, l'environnement, et cibler cette pratique à certains endroits. Je vous le disais en introduction, la pression sur notre territoire est telle que ce n'est pas si évident que cela et nous devons mettre les bouchées doubles pour trouver des endroits qui permettent à toute une série de personnes dans notre Région d'exercer la création de ce type d'activités.

2. L'adaptation des nomenclatures pour les permis d'environnement.

Il faut une bonne adéquation entre les différentes activités de tourisme aventure et les nomenclatures définies dans le cadre du permis d'environnement, afin de mettre sur pied d'égalité l'ensemble des opérateurs de tourisme aventure. Il s'agit ainsi d'éviter que des acteurs professionnels, ayant pignon sur rue, ne subissent une concurrence déloyale d'organisateurs non soumis au même niveau de réglementation ou de contrôle, parce qu'opérant au départ d'endroits variables ou organisant des activités de façon irrégulière. Un tel arrêté modificatif a d'ailleurs été adopté en première lecture par le Gouvernement et est actuellement soumis à l'avis du CWEDD. C'est un aspect important. À nouveau, via la circulaire, j'ai demandé à l'UAB, de mener des opérations ponctuelles en coordination avec d'autres services afin de déceler les organisations sauvages qui se mettent en place sur notre territoire – vous en connaissez certainement dans votre commune – et qui sont en général initiées, au départ, en dehors de notre Région. On se donne rendez-vous de façon ponctuelle à certains endroits en Région wallonne, avec tous les dégâts que cela cause et avec la concurrence que cela engendre par rapport à des personnes qui ont rempli toutes les démarches, qui ont un permis d'environnement et qui encadrent ce type d'activités de façon stricte et réglementaire. Il y a des opérations qui ont eu lieu récemment et des PV ont été dressés à différents endroits au niveau de la Région. Je n'en ai pas fait grande publicité, mais votre question me permet d'apporter cette information.

3. La protection de la profession.

Dans l'intérêt du client et du secteur lui-même, il faut une réglementation pour encadrer les activités du tourisme aventure. Une réflexion a déjà été entamée avec le CGT et les professionnels du secteur qui sont demandeurs en la matière. Plusieurs questions juridiques doivent toutefois être tranchées. J'espère pouvoir déposer un projet de décret touristique pour la prochaine session parlementaire. Nous aurons donc l'occasion d'en rediscuter.

Je voudrais terminer simplement en vous disant que notre patrimoine naturel est l'une des premières richesses de notre Région. Nous devons pouvoir la valoriser intelligemment. Je ne peux que souhaiter qu'on le fasse tous ensemble, quels que soient les bancs sur lesquels nous nous trouvons ici. C'est l'intérêt de toute la Région et de l'ensemble de nos concitoyens.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Gennen.

M. Gennen (PS). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse qui rencontre mes préoccupations. Nous sommes sur la même longueur d'onde. Je pense qu'il faut des exigences concernant le développement durable, la qualité du service et la sécurité des personnes et des biens. Je partage votre conclusion, Monsieur le Ministre, et je vous remercie. Je vous demande de continuer à suivre cette problématique avec beaucoup d'attention.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est suspendue à 10 heures 28 minutes.

– La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral est reprise à 11 heures 26 minutes.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ORDRE DE PAIEMENT ENVOYÉ RÉCEMMENT PAR LA RÉGION À DES AGRICULTEURS POUR L'ÉVACUATION DE DÉPÔTS DE PNEUS USÉS RÉALISÉE PAR LA SPAQUE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'ordre de paiement envoyé récemment par la Région à des agriculteurs pour l'évacuation de dépôts de pneus usés réalisée par la SPAQuE».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je me permets de vous interpeller concernant la situation qui touche actuellement certains de nos agriculteurs. J'ai connaissance de cas de la Province de Namur, mais il en existe certainement d'autres.

Nos agriculteurs, Monsieur le Ministre, ont été, dans le passé, victimes de dépôts sauvages de pneus. On sait malheureusement que c'est une pratique, qui même si elle tend à disparaître, est assez répandue et consiste au dépôt, de la part de personnes peu scrupuleuses, de quantités impressionnantes de pneus le long de la voirie.

Sur un petit chemin de campagne de ma commune, nous avons, à deux reprises, été victimes de ces dépôts illicites de pneus. D'autres agriculteurs ont également subi ces pratiques.

Pour rappel, l'évacuation de ces dépôts sauvages de pneus a été réalisée par la SPAQuE sur ordre de mission du Gouvernement wallon, décision prise en février 2004. Dans sa note du 16 février 2004, le Gouvernement wallon précisait explicitement en page 6 que: «*Pour ce qui concerne certains propriétaires de sites qui ont été en réalité victimes des agissements des auteurs de dépôts sauvages et de l'absence de réaction des autorités, l'action d'évacuation d'office par la SPAQuE devra s'accompagner d'une action contre les auteurs des dépôts plutôt que contre les propriétaires des sites non-auteurs de l'infraction. Une méthodologie spécifique d'action sera donc juridiquement définie dans ces cas particuliers. Cette méthodologie tiendra compte en particulier du dispositif d'indemnisation des victimes de pollutions liées aux déchets mis en place par le législateur dans le cadre de l'article 44 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.*».

Quelle ne fut donc pas la surprise de ces agriculteurs de voir récemment arriver, dans leur boîte aux lettres, une missive adressée sur injonction des autorités, leur intimant de verser des sommes allant de 3.000 à 5.000 euros dans un délai de quinze jours.

Les personnes concernées estiment être doublement pénalisées. En effet, en plus d'avoir subi des dépôts sauvages, elles doivent payer pour se débarrasser de ceux-ci. Dès lors, Monsieur le Ministre, je m'adresse à vous pour savoir comment on pourrait rectifier le tir. Je me vois mal aller réclamer à ces gens des frais pour l'évacuation des pneus, d'autant, si je ne m'abuse, que des actions sont prévues pour gérer cette problématique et une collecte de pneus vient d'être menée le long des voiries. D'autres actions sont menées pour débarrasser les pneus de silos. Cela concerne notamment les agriculteurs qui terminent leur carrière ou dont l'évolution de l'activité fait qu'ils n'ont plus besoin d'avoir recours à ces pneus pour couvrir leurs installations et leurs silos.

Quoi qu'il en soit, il est important d'apporter une réponse concrète aux agriculteurs.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous remercie, Monsieur le Député, de me poser cette question. Cela va me permettre de faire le point sur l'ensemble de la situation et plus particulièrement, en ce qui concerne les propriétaires.

Le passif environnemental que représentent les dépôts sauvages de pneus résulte de l'absence de réglementation dans les années 80-90.

Ce vide juridique a laissé le champ libre à l'activité d'une série de personnes peu scrupuleuses qui ont constitué des dépôts sauvages en récoltant les pneus chez ceux qui devaient s'en séparer. En réalité, ces collecteurs économisaient le prix du traitement en les déposant sur des terrains ou en les stockant dans des hangars sans autorisation. La majorité des chancres de pneus usagés ont vu le jour à cette époque. Cela étant, on en voit encore, aujourd'hui. J'ai envoyé une recommandation, si mes souvenirs sont exacts, aux communes, pour leur signaler tout départ de dépôt afin d'agir le plus rapidement possible.

Face à cette situation, la Région wallonne a pris ses responsabilités. Elle a procédé à l'assainissement de 33 sites en 2004-2005 pour un montant de 1.900.000 euros. Sous l'impulsion de la SPAQuE, ils ont été assainis quelques mois après ma prise de responsabilité.

À mon initiative, 41 nouveaux sites sont en cours de réhabilitation.

Vu les montants déjà investis par la Région et l'application du principe du pollueur-payeur, vous comprenez qu'il est de mon devoir de tenter de récupérer les sommes investies auprès des responsables de ces pollutions, d'autant que si nous n'avions pas agi de la sorte, vous auriez été le premier à l'exiger.

Je confirme donc que j'ai chargé l'administration de mettre tout en œuvre pour tenter de récupérer les frais engagés par la Région wallonne dans le cadre de l'assainissement par la SPAQuE de dépôts illicites de pneus.

C'est dans ce cadre que la Région, par le biais de son avocat, a mis en demeure de s'exécuter des personnes légalement susceptibles de supporter le coût desdits assainissements, à savoir, la personne responsable du dépôt et le propriétaire du site.

Il s'agit de la stricte application de la loi. L'article 7, § 2, du décret du 27 juin 1996 est très clair en la matière :

«Toute personne qui produit ou détient des déchets est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion dans des conditions propres à limiter les effets négatifs sur les eaux, l'air, le sol, la flore, la faune, à éviter les incommodités par le bruit et les odeurs et, d'une façon générale, sans porter atteinte ni à l'environnement ni à la santé de l'homme.».

Conformément à la décision du Gouvernement du 16 février 2004, sous mon prédécesseur, le Ministre Foret, je vous confirme que ma priorité est de faire supporter la charge de cette évacuation de pneus par les auteurs et/ou responsables connus de ces dépôts illicites. À titre subsidiaire et conservatoire, la Région a adressé la même demande aux propriétaires des lieux concernés.

Considérant que certains propriétaires ont pu être abusés par des producteurs de déchets peu scrupuleux, j'ai demandé que chaque dossier soit analysé au cas par cas, avec la plus grande attention, de manière à déterminer le degré de bonne foi ou le degré de participation des propriétaires à cette situation et ce, sur base des pièces qui apparaissent dans le dossier – PV de police locale, courriers échangés avec le Procureur…

Je vous informe en outre que 4 actions en réparation sont actuellement pendantes devant les juridictions correctionnelles. Par ailleurs, l'administration me soumettra prochainement, sur base des suites apportées aux mises en demeure, une proposition d'actions en justice à intenter dans le cadre d'une vingtaine d'autres dossiers concernés.

Enfin, en ce qui concerne l'application de l'article 44 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets prévoyant une procédure d'indemnisation pour dommages causés par la présence de déchets, cet article ne pourrait être invoqué par les propriétaires victimes que lorsqu'il y a de fortes présomptions qu'ils n'obtiendront jamais réparation auprès des responsables. En cela, chaque propriétaire a un devoir de poursuivre les délinquants.

Tant que la procédure judiciaire est en cours, le Gouvernement wallon ne peut préjuger de la solvabilité des responsables.

À l'heure actuelle, aucun dossier d'indemnisation relatif aux dépôts illicites de pneus n'a été introduit auprès de l'administration, suivant les informations que j'ai reçues.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces informations et pour l'analyse que vous me transmettez.

Il subsiste néanmoins un problème : imaginez que deux 33 tonnes déversent de nuit une quantité importante de pneus usagés dans le jardin d'une dame âgée. Si l'on suit votre raisonnement, votre administration va, à titre conservatoire, écrire à cette vieille dame, pour lui demander de payer dans les 15 jours l'évacuation de ces pneus. Vous avez oublié la hiérarchie, Monsieur le Ministre. Il faut d'abord chercher les auteurs, les identifier et, c'est à eux de payer, pas aux victimes. Si je pousse votre raisonnement à l'extrême, à chaque fois qu'il y aura un dossier comme celui-ci, les gens seront doublement victimes. De plus, celui chez qui on vient déverser des pneus, qui sait qu'il va devoir payer l'enlèvement, le recyclage, le tri, etc., à mon avis, il ne vous avertira pas de sa situation !

Il faut se mettre à la place de ces gens qui reçoivent une lettre de mise en demeure de la part d'un avocat leur demandant de payer, dans les 15 jours, des sommes considérables. Cela ne va pas !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je suis certain que vous avez écouté avec attention ce que je vous ai dit : on étudiera chaque dossier au cas par cas. J'ai effectivement demandé que l'envoi se fasse aux propriétaires à titre conservatoire et subsidiaire. Ici, vous prenez le cas extrême d'une vielle dame chez qui, le lendemain, on irait réclamer des frais. Mais, la plupart des dossiers sont en cours depuis longtemps. Et si le propriétaire a fait les démarches nécessaires en dénonçant la situation et en portant plainte, il n'y aura pas de problème.

M. Borsus (MR). – Mais les gens ont reçu une mise en demeure de payer sans aucune distinction. Il n'y a pas de «conservatoire» qui tienne pour eux.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous répète ce que je vous ai répondu tout à l'heure : chaque dossier sera analysé au cas par cas avec la plus grande attention de manière à déterminer le degré de bonne foi ou le degré de participation des propriétaires dans cette situation et ce, sur base des pièces qui apparaissent dans le dossier – PV de police locale, courriers échangés avec le Procureur…

Je ne saurais être plus clair que cela. Il me paraît normal que sur l'ensemble des sites, il y ait des poursuites.

M. Borsus (MR). – Vous m'expliquez cela ici, au Parlement, mais les gens n'entendent pas vos explications. D'abord tout le monde doit payer, ensuite, il y aura une analyse circonstanciée.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous étiez dans le cas, comment réagiriez-vous en recevant ce type de courrier ?

M. Borsus (MR). – Je me dirais que la Région wallonne agit vraiment de manière scandaleuse. Je suis une victime et je vais devoir payer moi-même les dégâts.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Et que feriez-vous exactement ?

M. Borsus (MR). – J'irais trouver M. Borsus pour qu'il ramène le Ministre Lutgen à la raison.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Moi, je leur conseille de faire parvenir toutes leurs pièces pour faire valoir leur droit.

M. Borsus (MR). – Il y a tout de même un problème à présumer les gens coupables. L'approche la plus raisonnable serait d'écrire aux gens pour connaître l'état d'avancement de leur dossier.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il est tout de même normal que si des personnes ont été victimes d'un dépôt abusif de pneus, elles aient réagi auprès des autorités.

M. Borsus (MR). – Je reste sceptique quant à votre méthode.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA DISPARITION DES SENTIERS VICINAUX»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la disparition des sentiers vicinaux».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, les chemins et sentiers vicinaux jouent un rôle important dans la structuration de notre paysage. Je rappelle par ailleurs que nous sommes signataires de la convention de Florence sur les paysages.

Depuis quelques années, cependant, on constate que, petit à petit, ces chemins et sentiers vicinaux pour lesquels nous éprouvons, collectivement, une forme de tendresse sont, eux aussi, en difficulté, victimes de l'évolution de l'organisation de l'espace, des remembrements, de l'usurpation, de prescriptions trentenaires escomptées ou appliquées. Toutes ces menaces font que, petit à petit, ces sentiers tendent à disparaître, alors que la mobilité douce est de plus en plus soutenue et pratiquée et qu'ils ont un rôle essentiel en termes de loisirs, de tourisme, de condition physique, mais aussi, de préservation de la biodiversité.

Dans cette problématique, je m'adresse au Ministre de l'Environnement, mais j'aurais très bien pu aussi m'adresser au Ministre du Développement territorial ou au Ministre des Affaires intérieures, voire même, au Ministre-Président qui coordonne l'ensemble de cette politique.

La disparition de ces sentiers est une matière transversale nécessitant une concertation entre les Ministres chargés de ces compétences.

Dès lors, Monsieur le Ministre, avez-vous pris des contacts avec votre collègue, M. Antoine, afin d'apporter une réponse à ce problème ?

Quelle est votre analyse de la situation ?

Comment comptez-vous enrayer cette disparition progressive des sentiers vicinaux, particulièrement recherchés par les touristes et utilisés de plus en plus par les villageois ?

Quelle action comptez-vous mettre en œuvre pour que les communes puissent entretenir et valoriser ce patrimoine ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, ces sentiers constituent un précieux et ancien patrimoine.

Le «sort» de ces voiries est réglé par une des lois des plus anciennes puisqu'elle date de 1841. Elle n'a été modifiée qu'à cinq reprises et les deux autres Régions n'ont pas non plus apporté de modification à cette loi.

La loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux couvre un champ de règles très vaste qui encourage le travail de concertation entre les Ministres compétents :

– André Antoine, d'une part, pour les normes régissant l'Aménagement du territoire – plan d'alignement des voiries ;
– Michel Daerden, pour le recensement de ces voiries et la traduction cartographique des données ;
– Philippe Courard pour les opérations immobilières soumises à la tutelle générale des communes.

Pour ma part, je suis compétent à plusieurs titres en tant que Ministre de l'Agriculture, du Tourisme et de la Ruralité :

– la réfection des chemins vicinaux desservant les terres soumises à l'exploitation agricole, horticole ou forestière, qui peut être financée à concurrence de 60 % du coût des travaux – arrêté du Gouvernement wallon du 24 avril 1997 ;
– les opérations de remembrement ;
– les subventions d'équipement touristique où des voiries vicinales sont transformées en circuits balisés – 2.500 km depuis mon entrée en fonction. D'ailleurs, en juillet 2004, j'ai tout de suite mis l'accent sur le balisage en réorientant les budgets dans une politique de continuité ;
– le financement de tronçon du RAVeL par le biais du CGT avec le soutien des fonds européens et ce, en parfaite synergie avec mon collègue Michel Daerden et le MET.

Au travers du plan d'évaluation des sites – PES –, les opérations de remembrement permettent de pallier les menaces éventuelles qui pèsent sur ces chemins en évaluant les éléments constitutifs du paysage et du maillage écologique tels les haies, les alignements d'arbres, les mares, les zones humides, etc.

Les PCDR sont également des outils intéressants pour les communes souhaitant valoriser ces chemins. De nombreuses communes ont introduit des fiches de remise en état de sentiers. En guise d'exemples, citons :

– la commune de Houyet qui a élaboré un réseau de 350 km de promenades fléchées et a reçu une subvention pour cette réalisation ;
– l'excellente commune d'Erezée a rentré un projet pour réaliser un tronçon reliant Hotton au Pont d'Erezée. Le tracé de 6 km empruntera une bonne partie de l'ancienne voie vicinale. La fin des travaux est prévue en 2007.

Je ne vais pas vous donner la liste exhaustive en la matière. Tout ce que je puis vous dire, c'est que ces chemins et sentiers vicinaux constituent une priorité et que des actions concrètes sont mises en œuvre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je suis d'accord avec votre constat, Monsieur le Ministre.

Par ailleurs, je souhaiterais vous faire une suggestion : il serait bon d'organiser avec les pouvoirs locaux et les autorités régionales une réunion de travail afin de suivre au mieux l'évolution du maillage des sentiers concernés. En effet, parallèlement aux actions menées au niveau local, soutenues par la Région, nous constatons l'inexorable évolution décrite dans ma question. Il serait opportun d'en comprendre le mécanisme.

Je reste en tout cas convaincu du rôle très important de ces sentiers à différents égards et je vous remercie pour votre attention en la matière.

QUESTION ORALE
DE Mme CORNET À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LE SUIVI DE LA PROBLÉMATIQUE
DE LA POLLUTION DE L'AIR
DANS LA RÉGION DE CHARLEROI»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cornet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le suivi de la problématique de la pollution de l'air dans la Région de Charleroi».

La parole est à Mme Cornet pour poser sa question.

Mme Cornet (MR). – Monsieur le Ministre, comme vous le savez, le dossier de la pollution de l'air dans la Région de Charleroi retient particulièrement mon attention. Cela, d'autant plus qu'à chaque fois que j'ai le plaisir de vous interpeller à ce sujet, vous m'apportez des compléments d'information. Je reste néanmoins sur ma faim et c'est la raison pour laquelle je me permets de revenir sur le dossier aujourd'hui, ne doutant pas que vous allez m'annoncer dans quelques instants que le nombre de jours de dépassement des normes par rapport à la concentration des microparticules dans l'air a encore augmenté.

À l'heure de la rédaction de cette question, le seuil de 50 $\mu g/m^3$ a été dépassé 79 fois à la station de Marchienne-au-Pont. À Jemeppe, il a été dépassé 59 fois. J'ai déjà pointé à de nombreuses reprises les graves conséquences que peut engendrer une telle situation.

Vous avez organisé, le jeudi 18 mai dernier, une deuxième réunion avec les représentants de la Ville de Charleroi et ceux des entreprises concernées. Vous nous aviez en effet expliqué que lors d'une première réunion, certains acteurs avaient fait défaut et que vous aviez été obligé de convoquer une seconde réunion. Entre-temps, vous deviez recevoir des avis d'experts vous proposant des mesures concrètes sur la manière de remédier à la pollution de certaines entreprises.

Vous m'aviez indiqué également votre souhait de vous montrer très ferme à l'égard de la Ville de Charleroi, me précisant que vous lui aviez rappelé ses obligations, notamment sur la base de l'article 65 du décret relatif au permis d'environnement. J'aimerais, aujourd'hui, savoir si, depuis lors, la Ville a pris des décisions concrètes en la matière, si elle vous a fait part des mesures qu'elle a prises, si elle a assumé ses responsabilités et si elle vous a fait un rapport des actions qu'elle a entreprises à l'adresse des entreprises concernées. Sur base de celui-ci, pouvez-vous vous montrer satisfait de la collaboration entre la Région wallonne et la Ville de Charleroi.

Par ailleurs, en ce qui concerne le résultat des études que vous avez confiées à l'ISSeP pour déterminer précisément les origines des pollutions, je pense avoir compris, lors d'une réponse à une question d'actualité, il y a 15 jours, que vous avez eu entre les mains le rapport final, lequel d'ailleurs devait vous être transmis pour la mi-mai. J'aimerais connaître le contenu de ce rapport. Quelles en sont vos premières conclusions ?

Vous avez en outre demandé aux entreprises concernées des plans d'actions visant à réduire les émissions de poussières. Ces plans devaient être transmis à votre administration, laquelle devait en faire une évaluation. J'aimerais savoir si ces plans ont été transmis.

Qu'en est-il de la campagne de contrôle spécifique ? Celle-ci est-elle toujours en cours ? Vous annonciez que, si nécessaire, vous proposeriez des modifications des permis d'exploiter des entreprises qui évoluent sur la Région de Charleroi. J'aimerais savoir ce qu'il en est aujourd'hui et comment vous avancez à ce niveau.

Vous m'aviez annoncé que la Ville de Charleroi avait commandité une étude sur la qualité de l'air à Charleroi et que les conclusions de cette étude devaient être communiquées à la Ville, également à la mi-mai. J'aimerais savoir si la Ville vous a fait part des résultats de cette étude et ce qu'il en ressort.

Enfin, je voudrais reparler de la problématique de l'information des populations concernées. Vous nous aviez indiqué qu'un serveur vocal avait été mis en place, qu'il y avait un site Internet en cours de réalisation. Mais, dans l'absolu, nous nous posons des questions quant à la manière dont les conseils et/ou informations requises sont divulgués à l'adresse de la population concernée, et d'ailleurs, la population en question connaît-elle seulement l'existence du serveur vocal ou du site Internet ?

Je note par ailleurs que le site du réseau Céline n'est pas un site particulièrement convivial et je n'ai d'ailleurs pas réussi à trouver la liste des bulletins d'alerte sur celui-ci. Pouvez-vous me donner des précisions quant à l'utilisation du site en question ? Avez-vous le sentiment que les médias travaillent avec le site du réseau Céline ? Quels sont ces médias ? Avez-vous envisagé un partenariat avec la RTBF ?

Bref, j'aimerais savoir de quelle manière vous êtes en mesure de vous assurer que ceux qui pourraient subir les conséquences de la pollution disposent bien de l'information utile et plus que nécessaire ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, je veux d'abord vous remercier pour l'attention que vous portez à ce dossier.

Vous l'avez expliqué, j'ai à nouveau réuni, le 18 mai dernier, en mon Cabinet, une représentante de la Ministre de la Santé, différents industriels de la Région de Marchienne-au-Pont, des représentants de différentes administrations de la Région wallonne concernées – DPA, DPE, ISSeP, DGASS – et les fonctionnaires de la Ville de Charleroi.

Chaque participant a pris connaissance des résultats du rapport final de la campagne de mesures de qualité de l'air, réalisée par l'ISSeP du 24 février au 30 avril 2006, à ma demande. Je rappelle que c'est une campagne qui n'a jamais eu lieu auparavant et qu'il était important d'avoir toutes les données en la matière.

Cette étude a permis de mieux cerner les sources principales d'émissions et de les caractériser. En supplément des mesures de particules en suspension – PM10 –, d'autres polluants ont été mesurés. Il s'agit du monoxyde de carbone, du benzène, du toluène, des métaux lourds et des hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP.

Concernant les poussières, par rapport aux exigences réglementaires – Directive 1999/CE/30 –, la limite journalière est de 50 $\mu g/m^3$, ne pouvant être dépassée plus de 35 fois par an. La limite en valeur annuelle est de 40 $\mu g/m^3$.

Cinq stations ont été suivies dans le cadre de cette étude.

Le respect formel des valeurs-limites de la directive doit prendre en considération une année complète. Une extrapolation permet cependant de noter que :

– on enregistrerait un dépassement de la valeur limite annuelle pour 2 des 5 stations – Marchienne «Quai du Sud» et Marchienne «rue Chapelle Beaussart». Une station supplémentaire serait, en outre, proche de cette limite – Marchienne «La Docherie» ;
– par rapport à la limite journalière, les 35 dépassements annuels permis seraient dépassés pour l'ensemble des 5 stations. On en est aujourd'hui, si mes souvenirs sont bons, à 81 dépassements.

L'indication de l'intensité de la pollution en fonction de l'origine des vents, pour les particules en suspension, montre un apport de particules en provenance du complexe sidérurgique.

La campagne de mesures programmée pour le second semestre – septembre-octobre – de cette année permettra de rencontrer une plus grande diversité de conditions météorologiques et d'améliorer la représentativité des mesures.

Parmi les autres polluants mesurés, le rapport pointe le benzène et les hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP –, en provenance des mêmes installations.

Pour le benzène, les valeurs mesurées seraient inférieures à la valeur limite actuelle fixée par la directive, mais pas à la valeur limite applicable en 2010.

Pour le benzo (a) pyrène – HAP –, la valeur cible à atteindre en 2012 – Directive 2004/107/CE – serait dépassée. Nous avons encore d'ici 2012 pour prendre des mesures.

J'ai, à nouveau, insisté pour que la Ville de Charleroi et l'administration en charge de la santé publique puissent prendre les mesures qui s'imposent, pour les compétences qui leur incombent, sur base du rapport de l'ISSeP du 18 mai dernier.

En ce qui concerne l'environnement, les représentants de chacune des industries du secteur de Marchienne-au-Pont ont présenté leur plan d'actions visant à réduire les émissions de poussières.

Ces différents plans d'actions comprennent des actions à court et moyen termes :

– les premières visent à diminuer les émissions de poussières – balayage des sites ;
– les deuxièmes visent à améliorer les *process* à la lumière de l'analyse des conditions d'exploiter opérées par l'administration et de la vérification du respect des conditions du permis d'environnement réalisée par la Division de la police de l'environnement.

Dans la foulée, la Ville de Charleroi, qui est l'autorité compétente en matière d'établissements classés, devrait rencontrer, avec les administrations régionales de l'environnement – DPE et DPA –, les représentants des industries afin d'affiner les plans d'actions spécifiques.

En ce qui concerne les actes qui ressortent de ma compétence, je vous informe que des réunions sont programmées dans le courant de la première quinzaine du mois de juin avec :

– d'une part, le Bourgmestre de Charleroi, pour traiter de la problématique et dégager des actions ;
– d'autre part, les entreprises concernées, pour revoir leur permis d'environnement au regard des exigences de la Directive dite IPPC et au regard de leur plan d'actions.

Cependant, je n'ai toujours pas reçu le rapport de l'étude commanditée par la Ville de Charleroi.

En ce qui concerne l'information de la population sur les risques liés à la santé publique, je vous signale que j'ai transféré tous les rapports et informations environnementaux aux Ministres Vienne, Fonck et Demotte afin que ceux-ci prennent les mesures éventuelles qui leur incombent.

Vous m'avez interrogé sur la traduction de la diffusion de l'information environnementale en tant que telle. On doit distinguer deux aspects. D'une part, les informations environnementales. Il y a d'ailleurs des obligations en la matière vis-à-vis de la population. Et d'autre part, l'aspect santé.

Concernant les informations environnementales, j'ai demandé à ce qu'il y ait une traduction. Une convention a été passée avec l'IRM pour voir la conjugaison des phénomènes météorologiques avec des phénomènes de pollutions mais aussi pour savoir de quelle façon informer la population. Ma volonté est de pouvoir traduire afin que la population soit informée en des termes lisibles.

Ce qui me paraît important aujourd'hui dans le cadre de mes compétences ce sont les plans d'actions menés directement par les entreprises concernées. Celles-ci proposent de s'engager dans telle ou telle action dans un délai bien précis. Des investissements sont par ailleurs prévus pour mener à bien ces actions.

Il y aura de nouveaux éléments d'ici une quinzaine de jours puisqu'une réunion est d'ores et déjà programmée avec les différents responsables politiques au niveau local, mais aussi, au niveau de la Région.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Cornet.

Mme Cornet (MR). – Je remercie le Ministre pour sa réponse.

J'aimerais lui demander qu'il mette à disposition des parlementaires, et plus précisément, de cette commission, le rapport de l'ISSeP.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ne vois aucun problème à cela. J'ai même demandé à mon administration qu'il puisse être disponible sur le site Internet.

Mme Cornet (MR). – C'est une bonne chose. Pourrions-nous en disposer cette semaine ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je ferai le nécessaire pour que ce soit fait.

Mme Cornet (MR). – Je vous remercie car pour le bon déroulement du travail de cette assemblée, il serait judicieux que l'ensemble des parlementaires en disposent.

J'ai bien compris qu'il ressortait de ce rapport que l'on était en mesure d'identifier les sources principales de pollution et le type de pollution. J'ai compris aussi que les 5 stations suivies ont des normes qui sont pour le moins inquiétantes, même si vous vous retranchez derrière des agendas qui vous sont fixés par les Directives européennes.

Il n'empêche qu'il me semble important, notamment parce que vous êtes le Ministre de tutelle, que vous suiviez de près ce dossier. Je constate que vous méconnaissez les conclusions de l'étude sur l'analyse de l'air parce que la Ville de Charleroi ne vous les a pas adressées. Il me semble opportun que vous réclamiez les conclusions de cette étude afin de pouvoir optimaliser la gestion de ce dossier.

Vous nous avez expliqué que des mesures étaient envisagées entre les différents acteurs à court et moyen termes. Ces mesures sont certes coûteuses pour les entreprises, mais indispensables pour la santé de nos concitoyens.

Je note également que vous aurez une réunion avec la Ville de Charleroi pour la première quinzaine du mois de juin. Nous sommes le 6 juin 2006, donc, d'ici 8 jours, nous devrions déjà avoir les conclusions de cette réunion.

Je suis en outre assez surprise que vous vous retranchiez derrière votre portefeuille ministériel en me disant que vous avez géré l'aspect santé en renvoyant la problématique aux Ministres Fonck, Vienne et Demotte.

Nous ne pouvons nous contenter en la matière d'une politique saucissonnée.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous dites tout et son contraire en l'espace de six mois.

Mme Cornet (MR). – Je suis tout à fait cohérente dans mes propos depuis le début. C'est vous qui ne

l'êtes pas car vous n'arrivez pas à tenir un agenda et des engagements. Il faut informer les autres ministres, mais aussi s'assurer avec eux qu'ils gèrent le problème. Dans l'absolu, ce n'est pas ce que vous faites.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Ils sont associés à toutes les réunions.

Mme Cornet (MR). – Quels sont les résultats de cette collaboration ?

Il y a 6 mois, vous me répondiez la même chose. Vous vous retranchez toujours derrière une analyse à venir. Dans l'absolu, cela va mal et vous ne gérez pas.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS DE LA DEUXIÈME ÉTUDE SUR L'ÉVALUATION DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE AUX DIOXINES ET MÉTAUX LOURDS POUR LES RIVERAINS DE L'INCINÉRATEUR DE THUMAIDE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la communication des résultats de la deuxième étude sur l'évaluation de l'exposition environnementale aux dioxines et métaux lourds pour les riverains de l'incinérateur de Thumaide».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – C'est un euphémisme de dire que le risque industriel zéro n'existe pas. L'évolution des mœurs économiques et la montée en puissance des mouvements environnementaux ont fait que l'on gère maintenant les contacts avec la population qui vit autour d'instruments industriels.

En l'occurrence, Monsieur le Ministre, en ce qui concerne l'incinérateur de Thumaide, c'est une association pour la qualité de la vie et de la sauvegarde environnementale qui gère ces relations.

Cette association attendait un rapport du Professeur Bernard et du Docteur Fierens en janvier 2006. Le délai a été reporté. La deuxième date qui avait été retenue était celle du 24 avril 2006.

Et à ce niveau-là, il y a eu quelques petits différents au niveau de la communication de l'information parce qu'il était prévu d'organiser cette séance d'information au sein même d'Ipalle, alors que les membres de cette association attendaient en primeur l'information, estimant être les premiers concernés, étant donné que cela touchait à ce qu'ils ont de plus précieux, leur santé et celle de leurs proches.

Aujourd'hui, ce différent est peut-être plus ou moins résolu étant donné que la séance d'information est prévue le mercredi 7 juin à 19 h 30, en dehors d'Ipalle, à la maison de village de Wadelincourt. Maintenant, j'espère – c'est d'ailleurs l'objet de ma question – que ces informations seront rassurantes, parce qu'il est indispensable que ce dialogue se poursuive entre les riverains et l'intercommunale. Il a généralement bien fonctionné dans le passé. Il y a toujours évidemment des esprits qui sont plus chagrins que d'autres, mais il faut reconnaître aussi qu'il y a un effort qui est fait également par l'intercommunale pour essayer d'apporter une plus grande visibilité des données afin de rendre la confiance aux riverains.

Ceci dit, je pense que dans ce cas-ci, l'ajournement de cette séance d'information a provoqué une montée d'insatisfaction, mais aussi, chez certains riverains, une inquiétude que j'espère non fondée. Mais peut-être que vous pouvez m'en dire plus ?

Quelles sont actuellement, Monsieur le Ministre, les conséquences de l'activité d'Ipalle sur la santé de ses riverains ? Avez-vous des résultats rassurants ?

Comment expliquez-vous ce retard dans la divulgation des résultats de cette étude, qui était initialement prévue dans le courant du mois de janvier 2006 et qui sera, sauf nouveau report, communiqué demain 7 juin ?

Pouvez-vous nous communiquer les résultats de l'étude et nous rassurer sur les conséquences nuisibles, que pourrait avoir l'augmentation de production d'Ipalle, sur l'environnement et sur les personnes qui vivent autour de l'incinérateur.

Pouvez-vous me communiquer l'échéancier prévu concernant les publications des informations futures, ainsi que celui des études qui seront ultérieurement effectuées, pour autant qu'il y en ait d'autres prévues ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, en mai 2005, j'ai marqué mon accord sur le suivi de l'étude du Professeur Bernard sur la santé des riverains de l'incinérateur et sur son financement.

Concernant le déroulement du suivi de cette étude intitulée «après 5 ans d'exposition environnementale à la dioxine», je regrette votre tendance à parfois inter-

préter les faits de manière à insinuer que les autorités Régionales cherchent à soustraire des informations.

La langue de bois et la mise sous éteignoir de l'information ne faisant pas partie de ma culture, j'ai soumis il y a, à peine deux mois, à cette commission parlementaire, un projet de décret assurant davantage de transparence et un meilleur accès du public à l'information environnementale détenue par les personnes en charge d'un service public. En effet, je crois que l'on doit être d'une transparence totale en la matière et faire en sorte que toutes les informations puissent circuler le plus librement possible.

L'étude sur le suivi est bien en cours.

Concernant la communication des résultats pour le mois de janvier 2006 – vous en avez parlé – et contrairement à ce que vous affirmez, il n'a jamais été question de diffuser les résultats pour cette date. La preuve en est que le PV du 21 novembre 2005, que vous ne contesterez pas, je suppose, dit clairement : «*Le calendrier présenté lors de la réunion précédente a été respecté, les prélèvements ont été faits, et on devrait avoir les résultats début de l'année prochaine*.». Vous allez me dire : c'est peut-être janvier, début de l'année prochaine !

Primeur aux riverains. Ce principe a toujours été défendu. Les personnes les plus concernées doivent être informées prioritairement et avant le comité d'accompagnement. C'est précisément pour cette raison, que lors du comité d'accompagnement du 21 novembre 2005, une réunion a été fixée à la date du 24 avril 2006, parce qu'il était supposé qu'avant cette date, les informations auraient été diffusées aux riverains. Je lis le PV : «*Étant donné qu'on devrait disposer des résultats du suivi du professeur Bernard début de l'année, la prochaine réunion (du comité d'accompagnement) est fixée au lundi 24 avril 2006 à 18 heures 30*.».

Malheureusement le 24 avril, le Professeur Bernard et la Direction générale de l'action sociale et de la santé ne disposaient pas encore de toutes les données, et c'est pour cette raison qu'ils ont dû reporter la réunion au 29 mai. Quant à la réunion pour la transmission des informations en primeur aux riverains, elle a été fixée au 7 juin prochain, c'est-à-dire demain ! Il est évident, qu'en raison de cette date, aucune information relative aux résultats de l'étude n'a été diffusée le 29 mai puisque les riverains n'en avaient pas encore eu la primeur. De même qu'aucune information n'a davantage été transmise à Ipalle ou à d'autres personnes. Toutefois, s'il s'avérait qu'aucun résultat de l'étude n'était communiqué le 7 juin aux riverains, c'est-à-dire demain, je m'en inquiéterai personnellement.

En ce qui concerne la confiance du Comité d'accompagnement, j'ose espérer qu'après les explications, la confiance de l'association pour la qualité de la vie et de la santé de l'environnement n'aura pas été entamée. Aucun indice ne me permet d'ailleurs de penser qu'elle le soit actuellement. Et, à lire le PV du 6 juin 2005, M. Van Steelandt, Président pour la qualité de la vie et de la santé de l'environnement, s'était montré satisfait du déroulement de la procédure entre les riverains et la Région. On peut ainsi lire dans le PV que : «*M. Van Steelandt est évidemment très satisfait que le Ministre ait marqué son accord pour qu'il y ait un suivi à l'étude réalisée il y a 5 ans. Il souhaite que cela se fasse dans de bonnes conditions et qu'on prenne réellement des riverains de l'incinérateur*.».

Concernant la procédure de déroulement de l'étude du Professeur Bernard et de son suivi, je me permettrai de vous renvoyer au PV de la réunion du comité d'accompagnement (annexe II, p. 2) qui explique clairement son déroulement.

En outre, si au terme de l'étude actuelle, le Comité estime nécessaire de poursuivre cette étude, j'en prendrai la décision comme je l'ai fait l'année dernière pour cette étude-ci.

Quelle est ma réaction par rapport aux résultats de l'étude sur la santé des riverains ? Je vous l'ai dit, les résultats seront diffusés demain. Ils n'ont d'ailleurs pas encore été portés à ma connaissance à l'heure actuelle.

En ce qui concerne le volet «santé», je rappellerai que si j'ai pris l'initiative de poursuivre l'étude en mai 2005, il serait contraire à l'accord de Gouvernement que je prenne des initiatives sur les conclusions du volet santé de l'étude et sur les mesures à prendre en la matière. Ces décisions reviennent à ma collègue la Ministre Vienne. Je vous invite donc à lui adresser vos questions.

Au niveau environnemental, je vous confirme enfin que, selon la DPE, les prélèvements d'émission de l'incinérateur des 13 dernières semaines – à savoir qu'une cartouche est prélevée tous les 14 jours – n'ont établi aucun dépassement en dioxine par rapport à la norme.

Cela me permet de conclure en disant que dans le domaine – et c'est bien dommage que Mme Cornet ne soit plus là –, la santé des gens est évidemment une préoccupation pour un Ministre de l'Environnement. Dans tous les dossiers que je vois – je peux vous dire qu'ils sont nombreux – ma première inquiétude, ma première préoccupation, c'est d'abord la santé des personnes ou la santé des travailleurs. C'est à chaque fois ma première préoccupation.

Cela étant, et heureusement, le Gouvernement a défini de façon très précise aussi – c'est bien logique puisque nous sommes à la franche de la santé et de l'environnement –, les modes de collaboration, de concertation et aussi d'information, le cas échéant, vers les riverains. Je ne quitterai donc jamais ces protocoles, ces procédures, parce que sinon, c'est la

cacophonie organisée et je pense que, par rapport à cela, nous devons être d'une rigueur implacable et agir chacun suivant ses responsabilités et ses compétences et ne pas commencer à s'improviser Ministre de la Santé quand on ne l'est pas.

Je vous remercie de votre question et de la façon dont vous l'avez posée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Merci Madame la Présidente. Je remercie le Ministre pour sa réponse. Je pense qu'il y a des éléments qui sont importants. D'une part, il y a votre engagement par rapport à une transparence totale dans le dossier, que ce soit d'ailleurs, dans celui-ci ou dans d'autres.

Il y a également l'élément relatif à la primeur de l'information aux riverains, vous l'avez confirmée également. Je pense que c'est cela qui a, à un moment donné, non pas fait déraper, parce que ce terme est trop large, mais qui a excité et agacé les riverains en pensant que l'information ne leur serait pas divulguée en primeur et que dès lors, ils s'imaginaient que si elle ne leur était pas donnée en priorité, c'est qu'il y avait certaines choses à cacher.

Je pense qu'à ce moment-là, il y a eu une erreur psychologique au niveau de la transmission de l'information, mais elle sera réparée dès demain puisque là aussi, vous avez confirmé le respect du 7 juin 2006 et à défaut de communication, vous le feriez directement vous-même aux riverains. Je pense que c'est ce qu'ils attendaient de votre part.

Par ailleurs, je confesse que j'aurais dû interpeller en même temps Mme la Ministre Vienne sur le sujet pour avoir la réponse entière. Cela ne m'arrivera plus. Dorénavant, je poserais directement mes questions aux deux Ministres pour être certain d'obtenir une réponse complète, qui aille jusqu'au bout des choses, parce que vous me comprendrez quand même, que c'est aussi un élément qui intéresse les parlementaires, même si je peux comprendre que la division des compétences est une chose qui est organisée au sein d'un Gouvernement et que dès lors, vous souhaitez la respecter.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PASSAGE À 400.000 TONNES DE LA CAPACITÉ D'INCINÉRATION DES FOURS D'IPALLE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le passage à 400.000 tonnes de la capacité d'incinération des fours d'Ipalle».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, cette question est en relation directe, finalement, avec la question précédente, si ce n'est qu'ici, on parle évidemment de l'avenir d'Ipalle et je rebondis sur l'interpellation de mon ami, Willy Borsus, du 26 avril 2006, relative au Plan wallon des déchets. Je ne vais pas la refaire puisqu'elle a été très bien faite, mais il y a néanmoins un point sur lequel je souhaitais revenir. C'est celui de l'augmentation de la capacité d'incinération des fours d'Ipalle pour passer à 400.000 tonnes alors que l'on considère généralement que les besoins propres du Hainaut Occidental sont de 160.000 tonnes.

Premièrement, Monsieur le Ministre, comment justifiez-vous ce recours plus intensif à l'incinération ? Est-ce que, quelque part, cela ne se fera pas au détriment d'une politique qui serait plus de valorisation des déchets ou même de prévention des déchets ? Comment concilier ces deux principes sur lesquels, je pense, toute personne qui s'intéresse aux milieux environnementaux et donc, à la gestion des déchets, doit être d'accord pour dire qu'il y a là une priorité à donner et en même temps, avoir une augmentation de la capacité ?

Deuxièmement, d'où proviendront les déchets supplémentaires ? Est-ce que j'ai une bonne vision de ce dossier lorsque je le mets en parallèle avec la catastrophe de la biométhanisation à Havré ? On connaît les résultats, on ne peut pas dire qu'ils sont encourageants, bien au contraire, ni sur le plan du résultat, ni sur le plan des coûts. Est-ce que l'on peut clairement mettre en parallèle ces deux dossiers ?

Troisièmement, peut-on assurer, à la fois aux riverains et à l'ensemble des milieux environnementaux, qu'il y aura sur le plan de la communication une continuité au niveau de la concertation et au niveau de l'information entre les différents acteurs premiers, c'est-à-dire entre ceux qui produisent et ceux qui vivent autour et aux alentours du site, et notamment par rapport à leur santé ?

Quatrièmement, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dresser un tableau de l'évolution du dossier du renouvellement des fours de l'incinérateur d'Ipalle ? Quelles sont les décisions et perspectives d'avenir ?

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, lors de l'adoption de la note sur la prévention et la gestion des déchets en Région wallonne le 30 mars dernier, il n'était pas à l'ordre du jour d'adopter un plan wallon des déchets comme vous le laissez entendre, mais bien de tracer de nouvelles orientations en vue de rencontrer les objectifs du plan wallon en vigueur à ce jour. Ma communication s'intitulait d'ailleurs : «Stratégie de prévention et de gestion des déchets en Région wallonne».

L'un de ces axes forts de cette stratégie est la réduction drastique de l'utilisation des décharges comme mode de gestion des déchets. Je suis certain que, même si à l'époque je n'ai pas toujours été entendu, au fil du temps, l'évolution aidant, tout le monde trouva que c'était une bonne idée que le transfert des déchets de la décharge vers les autres modes de traitement, tels que le compostage, la biométhanisation, qui permettra de diminuer les capacités d'incinération en Région wallonne par rapport à ce que mon prédécesseur, avait imaginé en 2003.

L'incinérateur de Thumaide dispose à l'heure actuelle d'un permis de 300.000 tonnes, et pourrait, il est vrai, étendre sa capacité définitive à 400.000 tonnes, permettant par le fait même d'absorber des tonnages soit ménagers, soit industriels banals issus de la Région wallonne. Tous les incinérateurs d'Europe occidentale qui se veulent à la pointe au niveau des performances environnementales atteignent de tels tonnages permettant de se doter des meilleures techniques disponibles à un coût acceptable pour la population.

Il serait néfaste pour l'environnement et pour les riverains de multiplier les incinérateurs au détriment des performances environnementales de ceux-ci. Néanmoins je souligne que le Gouvernement wallon n'a pas arrêté définitivement la taille des 400.000 tonnes pour l'incinérateur de Thumaide, mais a prévu la possibilité de le faire en liaison avec les décisions que la région voisine de Mons et du Centre prendra dans quelque temps en matière de déchets. Je vous informe que ce sujet a déjà été évoqué au sein du comité d'accompagnement de l'incinérateur de Thumaide voici plusieurs mois, et qu'il est donc faux de prétendre qu'ils ont pris connaissance de cette éventualité après le 30 mars 2006.

Il est tout aussi faux de prétendre que je renforce le recours à l'incinération, et je vous invite à ce sujet à faire une lecture comparative entre les filières préconisées et arrêtées par le Gouvernement en juillet 2003 et celles que j'ai proposées au Gouvernement le 30 mars 2006. La comparaison en la matière est édifiante.

Je rappelle à cet égard que j'ai renforcé les crédits pour les parcs à conteneurs, que j'ai augmenté les avantages accordés à la biométhanisation par rapport à l'incinération, et enfin que la prévention se voit dotée de moyens que la Région n'avait encore jamais réunis jusqu'à présent.

J'estime donc que votre analyse qui consiste à essayer de faire croire à la population de votre région que le Hainaut occidental deviendrait demain la poubelle du Hainaut, relève de la désinformation et confine à la démagogie, mais je suis certain que ce n'était pas vos propos.

Tout d'abord, l'incinérateur de Thumaide n'est pas une méga-décharge et le comparatif est donc fallacieux.

La centrale de Thumaide est naturellement bien localisée pour assurer le traitement des déchets de la zone voisine.

Enfin, nier que des incinérateurs modernes ne rencontrent pas les objectifs de protection de la santé publique m'interpelle quand je sais que toute une série de communes, dont la vôtre, utilisent de tels outils et ne s'en plaignent pas. Si danger il y avait pour la population, tout le monde aurait déjà dû intervenir fermement auprès des instances d'Ipalle pour que vos craintes ou vos suspicions soient rencontrées sans délai.

Quant au calendrier relatif aux décisions à prendre, soyez certain que les intercommunales concernées ne tarderont pas à se concerter pour convenir ou non de l'utilisation commune des installations de Thumaide. De plus, l'entrée en vigueur des interdictions de mise en décharge ainsi que la nouvelle fiscalité accompagnant ces décharges seront de sérieux incitants aux changements.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, merci pour votre réponse. Je peux concevoir que les capacités techniques plus performantes aillent de pair – en tout cas, on doit l'espérer – avec une sécurité qui est maximale et optimale. On en connaît suffisamment sur la recherche et le développement pour dire que cela doit répondre aux besoins industriels, mais aussi aux exigences de sécurisation. Je vous suis tout à fait.

En ce qui concerne votre réponse à l'information de l'agence Belga diffusée le 11 avril 2006 qui disait, et je cite : «*Il est prévu de faire passer la capacité du four d'Ipalle à 400.000 tonnes par an, alors que nous savons que les besoins du Hainaut Occidental sont de 160.000 tonnes par an.*», elle me paraît à la fois rassurante et cohérente par rapport à ce qui se passe sur le terrain, mais à ce jour, aucune décision n'a encore été prise dans ce sens. Je n'ai pas dit non plus – que les choses soient claires –, qu'il ne faudra pas, un jour, prendre cette décision, mais il est évident – et cela,

vous connaissez le sujet aussi bien que moi – que le jour ou il faudra la prendre, il faudra le faire avec un maximum de sécurisation dans l'information, dans la communication et dans l'efficacité.

Le Hainaut Occidental doit faire preuve de solidarité, tout le monde est d'accord pour le dire, mais, il ne faudrait pas qu'il soit seul pour assumer et gérer les échecs d'autres régions.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la Présidente. – Nous allons maintenant entendre les questions jointes relatives à la pollution de la Meuse au cadmium, de Mmes Tilleux, Dethier-Neumann et Lissens suivies de la réponse de M. le Ministre.

Après ces trois questions jointes, si certains parlementaires souhaitent poursuivre l'ordre du jour, sans interruption de séance, je n'y vois pas d'inconvénient. Maintenant si aucun parlementaire ne souhaite poser de question, je lèverais la séance pour la reprendre à 14 heures.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Bien que je m'engage à rester quoi qu'il arrive, je demanderai aux Députés, dans la mesure du possible, de bien vouloir poursuivre nos travaux sans trop d'interruptions en raison de mon agenda chargé.

QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«L'ANNONCE D'UNE POLLUTION INQUIÉTANTE DE LA MEUSE»

QUESTION ORALE
DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA POLLUTION DE LA MEUSE AU CADMIUM»

QUESTION ORALE
DE Mme LISSENS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LE PROBLÈME DE POLLUTION AU CADMIUM»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'annonce d'une pollution inquiétante de la Meuse», la question orale de Mme Dethier-Neumann à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la pollution de la Meuse au cadmium», ainsi que la question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le problème de pollution au cadmium».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, en ce début d'année, je vous interpellais au sujet des liens entre l'environnement et la santé.

Dans mon intervention, je faisais notamment référence à une étude flamande sur les risques sanitaires d'une exposition au cadmium.

Aujourd'hui, je reviens vers vous à propos d'une pollution au cadmium dont aurait été victime la Meuse depuis juillet 2005. Cette information a été relayée par la presse lors du week-end de l'Ascension.

Selon ces mêmes sources, votre cabinet n'aurait été mis au courant de cette situation que le 19 avril dernier par les autorités néerlandaises. Si ces révélations sont vraies, elles appellent plusieurs réactions.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces informations ? Y a-t-il une pollution au cadmium de la Meuse depuis juillet 2005 ? De plus, pouvez-vous nous dresser l'inventaire des risques d'une telle pollution pour la santé humaine et pour la faune ?

Comment procédons-nous, en Wallonie, au contrôle de nos fleuves et rivières ? Si un système de contrôle existe, Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous dès lors, qu'il ait fallu plus de 10 mois avant que vous ne soyez informé ? À cette occasion, nous vous rappelons qu'à ce sujet, notre groupe, par la voix de M. Paul Ficheroulle, s'était exprimé en avril 2005 pour la création d'un système de veille sanitaire pour nos rivières. Quelle est aujourd'hui, Monsieur le Ministre, votre position à ce sujet ?

Comment expliquer que ce sont les autorités néerlandaises qui vous ont averti de la situation ? Quels mécanismes de coopération existent aujourd'hui entre la France, la Région wallonne et les Pays-Bas pour la gestion de la Meuse ?

Je présume qu'une enquête est en cours au sein de l'administration et que nous aurons dès lors bientôt l'occasion de prendre connaissance de ses conclusions. Après avoir pris les mesures nécessaires de contrôle, il faudra veiller à une plus grande fluidité de l'information relative aux pollutions, afin de les enrayer le plus rapidement possible et de limiter ainsi

leurs effets nocifs sur la santé humaine, mais aussi sur la biodiversité.

Concernant la pollution qui retient notre attention aujourd'hui, connaissons-nous le ou les responsables, à l'heure qu'il est ? Des sanctions sont-elles prévues ? La pollution est-elle à ce jour stoppée ? Que comptez-vous faire, Monsieur le Ministre, pour prévenir ce genre de situation ?

Enfin, on vous sait engagé dans une réforme de la Division de la Police de l'Environnement. Quels enseignements tirez-vous de cette situation afin d'améliorer la lutte contre les pollutions en Région wallonne ?

J'espère, Monsieur le Ministre, que vos explications seront rassurantes.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann pour poser sa question.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, à l'instar de nombre de nos concitoyens, j'ai été particulièrement surprise d'apprendre ce week-end une ixième pollution de la Meuse et le flou artistique semblant régner autour des mesures d'intervention, procédures d'informations, délais et sanctions auxquels est soumis ce type de pollution.

Il s'agit pourtant de cadmium, un métal lourd dangereux et persistant dans les boues. Celui-ci est notamment responsable de la contamination des boues de dragage qui génèrent actuellement des coûts publics faramineux pour leur stockage et leur élimination. Non content de devoir gérer à gros frais, des pollutions historiques, nous continuons à alimenter la source par négligence dans les contrôles et les sanctions.

La société incriminée – mais peut-être n'est-elle pas la seule responsable ? – pour ces rejets illicites est l'entreprise Hydrométal, qui dispose d'une unité de recyclage qui est agréée depuis 1993, comme centre de valorisation de déchets toxiques et dangereux.

Les dépassements des normes semblent durer depuis un an et avaient été consignés dans des résultats de prélèvements de juillet 2005. Nonobstant cela, Monsieur le Ministre, vous avez seulement été informé le 19 avril tandis que la population fut avertie par la presse flamande ce week-end !

Monsieur le Ministre, pouvez-vous m'apporter les précisions suivantes :

– quelle est la nature et la durée du permis d'environnement octroyé à la société Hydrométal d'Engis et quelles sont les normes de rejet octroyées dans ce permis ? L'entreprise dispose-t-elle d'autorisations d'exploiter en règle ;
– à quand remontent les derniers contrôles effectués d'initiative par la police de l'environnement dans cette société et dans les autres entreprises de la vallée de la Meuse susceptibles d'entraîner des rejets dangereux dans le fleuve ? Par ailleurs, je me permets de vous rappeler que je vous avais proposé en 2005, de procéder à des mesures en continu des différents paramètres dans les sites à risques et vous m'aviez répondu, que vous tiendriez compte des points noirs pour prendre des mesures adéquates ;
– comment expliquer qu'un tel dépassement des normes puisse perdurer pendant presque une année sans aucune intervention des autorités ;
– dois-je conclure à la lecture des éléments en ma possession que si la Flandre et les Pays-Bas n'avaient pas *in fine* tiré la sonnette d'alarme, rien n'aurait publiquement filtré de cette situation en Région wallonne ;
– l'actuel système de mesure de la qualité des eaux de la Meuse semble inefficace et l'intervention inexistante en cas de constat d'irrégularité. N'est-il pas urgent de mettre en œuvre des outils efficaces avec sanction à la clef ;
– pourquoi des opérations de contrôle systématique des permis avec sanction à la clef ne sont-elles pas organisées secteur par secteur. Celles-ci pourraient avoir un impact dissuasif dans ce type d'action ;
– enfin, Monsieur le Ministre, et de manière plus globale, n'est-il pas urgentissime de revoir de manière drastique le fonctionnement des services de la police de l'environnement qui, malgré un audit de fonctionnement élaboré par votre prédécesseur, semble plus inefficace que jamais ?

Si la mise sur pieds d'une brigade d'intervention semble une bonne idée, elle ne couvrira vraisemblablement qu'un faible pourcentage des pollutions existantes et ne remplacera pas une réforme en profondeur qui accorderait à la DPE dans son ensemble les moyens nécessaires à son action.

Plus que dans d'autres secteurs encore, le non-respect des permis d'environnement de notre Région rime systématiquement avec impunité. Il est grand temps de prendre ce problème à bras-le-corps.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que je vous interroge sur la problématique de la pollution au cadmium, puisqu'en janvier dernier, la presse révélait déjà une pollution de ce type dans le Limbourg. Ce 29 mai, la presse faisait à nouveau l'écho d'une pollution de ce métal lourd dans les eaux de la Meuse.

Le 19 avril, un prélèvement de l'eau de la Meuse à Eijsden montrait une teneur en cadmium 80 fois supérieure à la norme admise. Après vérification de cette pollution il est apparu qu'elle persistait depuis juillet 2005 et qu'elle n'avait déclenché aucune – et c'est là, évidemment, le gros problème – procédure d'alerte prévue. Il aura fallu près d'un an pour que le système d'alarme international officialise cette pollution fluviale !

Des prélèvements réalisés sur la portion du fleuve allant d'Andenne à Visé ont ainsi confirmé la pollution ; pollution par ailleurs reprise par les résultats d'autres prélèvements effectués à Engis et à Visé, mais là enregistrés en juillet 2005 ! Le 15 mai dernier, vous nous assuriez que tout était rentré dans l'ordre.

Monsieur le Ministre, comment expliquez-vous que le système d'alarme international n'a pas fonctionné plus tôt ? Disposez-vous aujourd'hui d'éléments neufs quand à l'origine de cette pollution et surtout où en est l'enquête ?

Y a-t-il eu des concentrations anormalement élevées de cadmium dans les unités de captages d'eau situés à proximité de la Meuse, destinés à l'alimentation du réseau public ?

Vous avez rencontré, le 30 mai dernier, votre homologue flamand. Quelles décisions et mesures communes avez-vous prises ?

Par ailleurs, dois-je vous rappeler que le Parlement a voté le 15 mars dernier un projet de décret relatif à l'information du public en matière d'environnement ? Ce décret comporte un volet «publicité active» qui correspond à l'information spontanée que sont censées donner les autorités publiques en matière d'environnement. Comment dès lors expliquer que les citoyens aient été avertis par la presse flamande ? Comment justifiez-vous cette absence de réaction ?

Cette nouvelle pollution démontre une fois encore l'importance de poursuivre la sensibilisation de la population, aux risques que représentent les rejets illicites à l'égout, en rivière ou dans les fleuves, de produits polluants ou dangereux.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive-Cadre sur l'eau, la Région wallonne organise des contrôles des eaux de surfaces et souterraines afin notamment de suivre le cadmium. Ne faudrait-il pas encore davantage augmenter ces contrôles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Mesdames les Députées, je tiens à vous rappeler quelques faits avant de répondre à chacune de vos questions.

En date du 10 avril 2006, la DGRNE a été avertie sur la situation par un courriel de M. Jean-Paul Van de Beuken, du Limbourg hollandais, qui relatait qu'en mars dernier, le service environnement du Rijkwaterstaat, l'avait informé que des concentrations importantes en cadmium étaient mesurées depuis 2005 dans la Meuse. Mon Cabinet étant quant à lui informé par inadvertance le 19 avril 2006 par l'administration, de la pollution en cadmium touchant la Meuse et les pics observés en 2005.

Le jour même, j'ai donné instruction à la division de la police de l'environnement, toutes affaires cessantes, d'enquêter sur l'origine de cette pollution et de prendre toutes les mesures requises.

Pourquoi l'information a-t-elle mis autant de temps pour être divulguée ? La DGRNE fait remarquer que les autorités hollandaises et flamandes n'ont mis en évidence cette pollution que tardivement, probablement lors de l'élaboration de leur rapport annuel.

Ainsi, en Région wallonne, le réseau de mesures physico-chimiques compte actuellement 364 stations de mesures échantillonnées à une fréquence allant de 4 fois par an (tous les trimestres) à 13 fois par an (c'est-à-dire, tous les 28 jours). Les paramètres contrôlés sont nombreux : de 30 à plus 200. Les analyses sont échelonnées sur plusieurs mois, les échantillons étant stabilisés et stockés en chambre froide, selon les normes en vigueur. Il est en effet évident que le laboratoire chargé de ces analyses (l'ISSeP) a besoin d'un certain délai pour pouvoir les réaliser.

L'objectif de ce réseau est de dégager des évolutions à long terme de la qualité de nos cours d'eau, de vérifier l'efficacité des politiques d'épuration mises en place, d'attirer l'attention du politique sur tel ou tel problème récurrent, etc.

Ceci peut expliquer – je dis bien peut expliquer – un temps de réaction, mais celui-ci est évidemment anormalement long, tant en Flandre, qu'aux Pays-Bas, qu'en Wallonie.

Par ailleurs, le réseau Aquapol qui comprend 9 stations de mesures remplit ses missions d'alerte pour des paramètres classiques. Pour rappel, c'est par le biais de ce réseau que la pollution au cyanure avait été détectée sur la Sambre. Des échantillonnages sont réalisés toutes les 15 minutes et les résultats transmis automatiquement à la DPE. Les analyses sont réalisées sur un nombre limité de paramètres.

À ce jour, et vu le coût humain et en matériel des analyses, il ne permet pas de suivre en continu l'évolution du cadmium.

À l'avenir, la DPE devrait procéder à des analyses aléatoires d'échantillons prélevés par les échantillonneurs automatiques. Il y a des *screenings* de ces échantillons. Son champ de contrôle serait élargi à des micropolluants que ce système ne peut pas détecter aujourd'hui.

En attendant, le système Aquapol qui remplit ses missions d'alerte pour les paramètres classiques devrait procéder à l'analyse aléatoire d'échantillons prélevés par des échantillonneurs automatiques.

Les mesures prises concernant la gestion des réseaux de mesures : lorsque l'ISSeP détectera une concentration anormalement élevée, l'alerte sera donnée. Cette procédure est déjà mise en place. Il faut noter également que le réseau sera modifié fin 2006 afin de répondre aux exigences de la Directive et sera dès lors subdivisée en quatre sous-réseaux répondant chacun à des besoins bien précis.

Ces quatre sous réseaux sont les suivants :

– le réseau de contrôle, de surveillance, c'est-à-dire de suivi de la qualité ;
– le réseau de contrôle opérationnel, c'est-à-dire le suivi des cours où les problèmes sont avérés ;
– le réseau de contrôle d'enquêtes, c'est-à-dire le réseau d'alerte ;
– le réseau de contrôle additionnel, c'est-à-dire le suivi des zones de baignades.

Ces différents réseaux pourront répondre à l'objectif de veille sanitaire avec différentes vitesses de réactions selon les problèmes détectés.

Un site internet permettant de mettre à disposition des citoyens l'ensemble des données récoltées dans le cadre du réseau de mesures physico-chimiques est en voie de finalisation. Les données seront donc disponibles pour tout un chacun.

J'ai demandé à ce qu'un groupe de travail se mette en place immédiatement pour revoir les procédures de gestion du réseau de mesures pour le rendre plus réactif et plus efficace face à un dépassement.

Quelle est la situation actuelle de la qualité de l'eau de la Meuse ?

La DGRNE indique que, d'après un prélèvement réalisé le 26 avril dernier, la concentration en cadmium était de l'ordre de 0,20 μg/l, la norme en Région wallonne étant de 1 μg/l. Elle est donc aujourd'hui respectée. J'ai toutefois demandé de procéder à des analyses de confirmation.

En ce qui concerne l'enquête DPE, les informations peuvent se résumer comme suit.

D'une part, le permis d'environnement : la société Hydrométal dispose d'un arrêté de base octroyé en date du 24 avril 1997 par la Députation permanente du Conseil provincial de Liège pour la valorisation des déchets toxiques et dangereux. La période de validité de cet arrêté est de 20 ans.

Par la suite, d'autres arrêtés plus spécifiques ont été octroyés plus particulièrement pour les rejets d'eaux usées. Un arrêté ministériel a été promulgué le 18 juillet 2001. Sa durée de validité est de 10 ans.

Concernant les contrôles effectués par la Police de l'environnement chez Hydrométal, un premier contrôle complet a été effectué en mars 2004. Aucun dépassement n'avait été constaté. Depuis cette époque, l'entreprise a fait l'objet de contrôles fréquents et réguliers. La dernière réunion chez Hydrométal date du 21 mars 2006.

Les résultats faisant suite aux prélèvements effectués le 6 avril 2006 chez Hydrométal n'étaient absolument pas conformes à la norme (2,925 mg/l pour une norme de 0,2 mg/l).

La seule certitude de la Police de l'environnement, au stade actuel de ses investigations, concerne le non-respect de la norme en cadmium par Hydrométal.

Le lien avec la pollution générale du fleuve ne peut pas encore être établi sur base de données actuellement en possession de la DPE.

Quelles seront les suites de l'enquête ? Une réunion rassemblant des agents de la DPE et des représentants d'Hydrométal s'est tenue en date du jeudi 1er juin 2006 – la semaine dernière. Un procès-verbal a été préparé et complété par les informations fournies à l'occasion de ladite réunion. Il a été transmis au Parquet dès ce vendredi 2 juin 2006. D'autres pistes font actuellement l'objet d'enquêtes par la DPE. Vous me permettrez de ne pas vous les citer toutes.

En vue de cibler d'autres entreprises, la DPE a effectué aussi 14 prélèvements de sédiments. À la date de la présente, les résultats d'analyses sont attendus.

Par ailleurs, vous l'avez lu, j'ai rencontré mon homologue, M. Kris Peeters. Nous avons pris différentes décisions. Je rencontrerai mon homologue hollandais le 23 juin prochain normalement – je dis bien normalement parce qu'il y aurait apparemment des problèmes d'agenda.

La première décision, c'est l'échange systématique de toutes les informations qui sera organisé entre les deux administrations régionales et cette procédure sera élargie aux autres partenaires de la Commission internationale de la Meuse. L'objectif est de disposer des informations en continu, qu'elles soient bonnes ou mauvaises afin d'éviter les retards de transmission d'informations, étant donné que l'information sera transmise quelle qu'elle soit.

J'ai demandé à ce qu'un exercice d'alerte annuel soit réalisé dans le cadre de la SIM afin d'évaluer le bon fonctionnement du processus de diffusion de l'information.

Par ailleurs, j'ai demandé qu'il y ait une réunion de coordination tous les trois mois entre la VNM et la DGRNE.

J'ai demandé également que les résultats des investigations fassent l'objet d'une information réciproque entre les deux administrations. Et comme je vous l'ai dit, j'ai demandé aussi à ce que l'on puisse rencontrer ensemble le plus rapidement possible, notre homologue hollandais.

Enfin, j'ai demandé à l'Administration que l'on puisse établir les responsabilités du passé, en déterminant quels avaient été les fonctionnaires qui avaient eu en leur possession des informations, à quels moments, et comment ils les avaient transmises et s'ils avaient respecté les procédures.

J'ai déjà reçu une partie de ces informations et j'ai demandé des devoirs d'enquêtes complémentaires. En fonction des résultats, j'agirai en conséquence, car s'il y a eu des dysfonctionnements, il ne serait évidemment pas acceptable de les laisser sans suite.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Merci Madame la Présidente, je remercie M. le Ministre pour les quelques indications fournies sur la situation. On peut se réjouir que les résultats des analyses indiquent un retour à la normale. C'est à mon avis l'élément le plus important aujourd'hui, pour rassurer nos citoyens sur la qualité des eaux de la Meuse.

Cependant, il reste inconcevable, effectivement, qu'il y ait pu y avoir, un délai aussi long entre la découverte des dépassements de ces normes et l'information qui vous est parvenue.

Dès lors, Monsieur le Ministre, j'espère que les mesures que vous venez d'expliciter permettront à l'avenir de réduire ce délai à néant, car il vous revient d'obtenir, en tant que Ministre de l'Environnement, ce type d'information en droite ligne et sans délai.

On reviendra peut-être aussi plus tard sur la proposition de créer une plateforme internationale, qui reprendrait le Comité international pour la Meuse et rassemblerait toutes les données et les informations concernant l'eau en général. Mais il serait également intéressant qu'il y ait un service comparable au niveau wallon.

Par ailleurs, je ne vous ai pas entendu ni au sujet de la proposition de M. Ficheroulle de mettre en place un système de veille sanitaire pour les rivières, ni sur la réforme de la Police de l'environnement, mais je n'ai peut-être pas bien suivi votre réponse.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Si vous me le permettez, au sujet de la réforme de la DPE, je vous renvoie à la réponse que j'ai faite, il y a 15 jours, à la question posée conjointement par Mmes Cornet et Corbisier-Hagon sur la réforme de la DPE qui était exhaustive et complète. Parce que si je dois vous répondre une nouvelle fois sur le sujet, on est reparti pour un quart d'heure, et j'ai déjà dépassé largement le délai qui m'est imparti.

Mme Tillieux (PS). – D'accord. Je ne vous demandais pas de réexpliquer toute la réforme, mais certains éléments relatifs à la catastrophe de la pollution de la Meuse au cadmium, pourraient-ils vous influencer à modifier certains points ou certains aspects de cette réforme ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Évidemment, je viens d'en parler dans ma réponse, et notamment sur la partie relative aux circuits d'information, ou il ne faudrait pas attendre qu'une information soit négative pour qu'elle me soit communiquée. Ce point fait partie de la réforme des procédures internes à la DPE. De plus, en fonction du rapport qui me sera transmis prochainement par l'administration, il se pourrait que je prenne d'autres mesures, mais j'attends le rapport avant de me prononcer.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – J'aurais voulu savoir, Monsieur le Ministre, si vous nous auriez informés de la situation si la presse n'en avait pas fait mention ? Il me tient à cœur de vous poser cette question car elle génère un sentiment de méfiance à votre égard étant donné que vous étiez informé de la situation le 19 avril et que le Parlement et l'ensemble des citoyens ne l'ont appris qu'au travers de la presse.

De plus, vous nous parlez toujours de la DPE et de sa réforme, mais nous l'attendons toujours avec impatience.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Elle est en cours ! Allez revoir la réponse que j'ai faite il y a 15 jours. J'ai pris les 14 ou les 15 points – je vous dis

cela de mémoire – relatifs à l'audit de 2003, et je peux même vous en citer quelques-uns qui ont été réalisés :

– il y a aujourd'hui 145 communes qui ont signé le protocole de la collaboration avec la DPE ;
– on indiquait dans cet audit de 2003 le besoin d'avoir un bras armé : c'est l'unité de répression des pollutions décidée par le Gouvernement, il y a de cela un mois, un mois et demi ;
– on mettait en évidence les circuits d'information internes à la DPE. Comment cela fonctionnait-il ? Comment cela ne fonctionnait-il pas ? Il y a toute une série de mesures qui ont été prises, je les ai expliquées.

Voilà quelques points, mais il y a 15 ou 16 points qui sont repris dans l'audit de 2003 et on continue à travailler sur l'ensemble de la réforme, mais je ne vais pas venir à un moment donné avec une réforme en tant que telle ; la réforme est en cours, elle se fait pour l'instant au niveau de la DPE.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je souhaiterais vous faire remarquer que plutôt que de nous renvoyer à des réponses précédentes, vous devriez répondre aux questions que l'on vous pose. Je vous ai envoyé une question écrite, vous saviez donc quelles étaient mes interrogations et les réponses que j'attendais. Il me semble donc normal d'insister en vue d'obtenir une réponse à la question. Vous ne pouvez pas, inlassablement, renvoyer vos interlocuteurs, de question en question, alors que ceux-ci méritent des réponses adéquates.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Il faut raison garder. Je ne vais pas vous répéter, tous les 15 jours, la même chose.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous avez émis des considérations générales et ici, on parle de précisions par rapport à un problème de pollution. *(Réaction de M. Lutgen.)* Nous restons très calmes, mais cela nous inquiète quand même qu'il y ait un phénomène comme celui-là qui se passe et donc, on se permet d'insister un peu pour obtenir des réponses.

Vous ne nous tenez pas au courant. Cela dure depuis un an. C'est quelque chose de très dangereux. On revient sur cette réforme. Vous dites qu'elle est en cours et d'aller voir ailleurs parce que vous avez déjà répondu à une question orale. Quand on vous pose la question, on a le droit d'avoir les réponses adéquates, même si c'est une copie d'une partie de votre réponse précédente. Mais à ce moment-là, on peut dire que cela ne nous semble pas suffisant. Quels sont les moyens que vous mettez sur la table puisque vous dites que les échantillons qu'on puise pour l'instant ne sont pas suffisants ? En tout cas, cela prend trop de temps. Vous avez dit qu'ils sont puisés, stockés à froid et tout cela prend du temps.

Donc, il faudrait trouver d'autres moyens … *(Réaction de M. Lutgen.)* Mais quels sont les moyens que vous donnez à la DPE ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous ne m'avez pas écouté, ce n'est pas la DPE dans ce cas-ci, c'est l'ISSeP, Madame.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Oui, mais allouez-vous de l'argent pour cela ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Oui, de grosses subventions sont octroyées à l'ISSeP.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Pouvons-nous le savoir ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous pouvez m'interroger aussi sur les subventions que j'octroie à l'ISSeP.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Mais, on vous a interrogé.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Non, vous ne m'avez pas interrogé sur les subventions que j'octroie à l'ISSeP.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Vous contournez parfois les réponses.

Par ailleurs, vous avez dit que vous alliez contrôler votre administration. C'est très bien. Je vous applaudis.

J'ai demandé ce qui se passait avec certaines entreprises qui ont été surprises. Quelles sont les sanctions et qu'advient-il du permis d'exploitation de ces entreprises ?

Vous avez dit que vous ne pouviez pas parler de ces entreprises parce qu'il y avait une action en justice, pour l'instant, et donc, que vous deviez les protéger.

Répondez, s'il vous plaît.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame, je vous invite vraiment, quand je réponds à une question …

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Alors répondez autrement ! Parce que lorsque vous répondez en vitesse, en lisant votre texte, que vous refusez même d'en donner une copie, sachez que c'est difficile de comprendre ! Très difficile !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai expliqué, concernant Hydrométal, que dès que je l'ai su le 19 avril, il y a eu enquête, il y a eu PV dressé, et tout cela a été transmis au parquet. Si je vous résume cela en quelques mots, j'ai dit d'autres choses aussi. Je veux bien vous le répéter en continu pendant tout l'après-midi et vous refaire 15 fois la même réponse pour être sûr que vous la compreniez, mais je ne sais pas faire autrement.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Qu'en est-il de la sanction ? Allez-vous faire en sorte, dans le futur, que des gens comme cela redemandent leur permis d'exploitation ? Vous ne m'avez pas répondu.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – C'est transmis au parquet.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Le parquet, c'est une chose, mais quel travail décrétal allez-vous entreprendre par rapport à la répétition de ce phénomène d'entreprises qui se permettent ces agissements ?

Ces cas reviennent régulièrement et cela n'a pas l'air de vous faire peur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous êtes en train de me dire que Hydrométal…

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Non, c'est vrai, je ne peux pas dire cela.

Prévoyez-vous, dès qu'il y a des accidents de la sorte, non admissibles, que le permis d'exploitation soit remis en question ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Cela existe déjà aujourd'hui. À partir du moment où une entreprise ne respecte pas son permis d'environnement, on dresse un procès-verbal qui est envoyé au parquet et puis, c'est la justice qui traite le dossier. Ce n'est pas le ministre qui décide. Je ne suis pas juge d'instruction, heureusement d'ailleurs.

La Police de l'environnement constate et contrôle. Une fois que les informations sont en sa possession, elle les transmet au parquet pour qu'il y ait poursuites. Dans ce cas-ci, il y a eu des poursuites par rapport au non-respect – je vous l'ai indiqué – de la norme. Elle est de 0,2 mg/l et on était à plus de 2 mg/l. Donc, la norme en cadmium a été dépassée par rapport au permis d'environnement qui avait été octroyé à l'entreprise. Le dossier a été transmis au parquet.

Après, vous m'excuserez, je ne vais pas commencer à faire des commentaires sur ce que la justice peut faire, doit faire ou pourrait faire en la matière. *(Réaction de Mme Dethier-Neumann.)*

On a fait notre travail par rapport à cette entreprise. On a aussi fait toute une série de prélèvements pour voir s'il n'y a pas éventuellement d'autres pollutions provenant d'autres entreprises. Si c'est le cas, il y aura poursuites, et avec une grande fermeté.

En ce qui concerne le permis d'environnement par rapport à l'ensemble des conditions, il y a encore des réunions – je vous l'ai indiqué – qui sont prévues avec l'entreprise. La DPE doit encore les rencontrer et des rapports me seront remis. On prendra des décisions, le cas échéant, en fonction de cela.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Quelle est votre réflexion par rapport au permis d'environnement ? Les sanctions vont-elles suivre ? Éventuellement, êtes-vous prêt à réfléchir sur le délai de validité du permis d'environnement ? Vu que les contrôles ne suivent pas forcément, c'est peut-être les inscriptions qui permettront de contrôler régulièrement.

Il y a toute une réflexion que je vous avais demandée. Êtes-vous prêt à réfléchir là-dessus ou pas ? C'est à vous de le dire. Si vous me dites que vous n'êtes pas prêt et que vous laisser tout dans la réparation, je veux bien, mais alors dites le moi !

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Quelle est votre proposition, clairement ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je n'ai pas fait de proposition. J'ai demandé où vous en étiez par rapport au permis d'environnement.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vais avoir difficile de m'exprimer, de vous dire ce que je pense d'une proposition qui n'existe pas. Si vous avez une proposition à me faire, faites-la. Vous dites que pour les permis d'environnement, on devrait raccourcir cela – j'essaye de traduire ce que vous dites – de 20 ans à 3 ans, à 6 mois, 3 jours. Je ne sais pas. Quelle est votre proposition ? Et je suis prêt à l'étudier et à

discuter avec vous de façon très ouverte. Quelle est votre proposition, Madame ? Qu'on puisse en discuter en commission ?

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – J'avais une litanie de questions pour essayer de voir comment, dans des cas pareils…

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – On ne va pas s'éparpiller. Vous dites que vous avez des propositions à faire en matière de permis d'environnement…

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Je reviendrai avec une question spécifique par rapport à cela.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Beaucoup de choses, évidemment, viennent d'êtres dites. Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

En fait – et je rejoins un peu ce que Mme Dethier vient de dire –, ce qui s'est passé n'est pas anodin et n'est pas à prendre à la légère. Je pense que cela pourrait être encore bien plus grave que cela ne l'a été. Cela a le mérite, maintenant, de mettre les choses au jour. On a quand même pu se rendre compte – et c'est la deuxième fois que cela arrive – qu'il y a un problème au niveau du système d'alarme puisque c'est cette alarme qui n'a pas fonctionné. Elle a fonctionné, mais trop tardivement. Si cela avait été plus grave, cela aurait pu être franchement dangereux à plus d'un titre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je vous ai expliqué qu'il y a toute une série de produits qui sont analysés très régulièrement – toutes les 15 minutes – et donc, pour cela, le système d'alerte existe.

Pour le reste, tel le cadmium, il y a des problèmes et c'est pour cela qu'on est en train d'étudier la possibilité de passer à l'échantillonnage régulier, automatique du cadmium, si c'est possible de le faire – c'est à l'étude pour l'instant – voire d'autres éléments pour que le système d'alerte puisse fonctionner.

Il est nécessaire de diffuser toutes les informations dès qu'on les reçoit. C'est vrai que le délai entre le moment où on prélève et les résultats de l'analyse est trop long.

Il faut avoir aussi la possibilité, au travers de l'ensemble de la réforme, de pouvoir raccourcir le délai au maximum, mais il y a une responsabilité qui existe aussi. Vous pouvez mettre tous les systèmes d'alerte du monde, améliorer les procédures – c'est ce que nous faisons – et être encore beaucoup plus rapide par rapport à la transmission de l'information, à partir du moment où le facteur humain intervient… S'il y a une personne qui garde une information pour elle et qui ne la transmet pas, vous pouvez faire 50.000 réformes, 43.000 décrets. Il y a la responsabilité individuelle d'un fonctionnaire ou de fonctionnaires par rapport à la transmission de l'information.

Mme Lissens (MR). – Ici, en tout cas – et cela, c'est indéniable – ce qui est totalement inacceptable, c'est qu'il n'y a pas eu d'information. Le problème est là. Il n'y a pas eu de communication et il n'y a pas eu d'information. Or, on a voté – et je vous l'ai dit quand je suis intervenue – un projet de décret qui n'a pu, en aucune manière, ici, être appliqué. C'était vraiment l'occasion d'appliquer ce volet «publicité active» et cela n'a pas du tout été réalisé. Donc, il y a des choses à faire à ce niveau-là.

Par ailleurs, il est important de connaître l'origine de cette pollution. C'est la deuxième fois que cela arrive, il faut vraiment savoir d'où cela vient. Vous m'avez dit oui, mais vous n'allez pas me dire le contraire non plus, évidemment. Sinon, cela va encore se reproduire dans très peu de temps. C'est clair. Je pense que c'est vraiment la base de toute chose.

Enfin, il est également important de savoir s'il n'y a pas eu contamination du réseau public d'alimentation. Je n'ai pas entendu de réponse à cette question, ou alors, vous alliez trop vite. En tout cas, c'est une partie très importante. Est-ce que l'eau a été polluée ou non et je pense que la population devait être rassurée sur le sujet. Par ailleurs, je n'ai pas entendu de réponse non plus par rapport à la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau et ma proposition d'augmenter ses contrôles.

QUESTION ORALE
DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME,
SUR
«LA FILIÈRE BIOLOGIQUE
DE L'AGRICULTURE WALLONNE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la filière biologique de l'agriculture wallonne».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, chers Collègues, du 3 au 11 juin se déroule la

semaine de l'agriculture biologique en Région wallonne. C'est l'occasion pour nous de faire le point sur l'état de cette filière qui connaît un succès grandissant.

L'agriculture biologique est une voie de diversification par rapport aux modes de production agricole conventionnels. Il s'agit d'une pratique professionnelle qui accorde une importance primordiale aux relations entre le sol, la plante, l'homme et les animaux.

Les différentes crises que le monde agricole a traversées, ont poussé un certain nombre d'agriculteurs à se tourner vers cette filière jadis décriée et marginalisée.

Aujourd'hui, il s'agit d'une filière à part entière qui représente en Région wallonne (en 2004), 2,7 % de la surface agricole utilisée.

En termes d'objectifs fixés tant dans le Contrat d'avenir, qui fixait la surface de l'agriculture bio à 4 % de la surface agricole que par l'Union européenne, soit 10 % de la production agricole en 2010, nous sommes actuellement en dessous. Monsieur le Ministre, comment comptez-vous remplir les objectifs fixés, que ce soit dans le Contrat d'avenir ou par les normes européennes ? Par quelles mesures pourrions-nous inciter les agriculteurs wallons à choisir cette filière de production ?

En termes de mode de fonctionnement, il semble que les organismes financiers poussent leurs clients agriculteurs – surtout ceux qui sont déjà en difficulté – à se tourner vers ce type de production. À première vue, cela paraît être une bonne chose.

Néanmoins, je crois qu'il faut être très attentif à cette problématique. En effet, les banques voient dans ce type de production, surtout dans les primes qui y sont liées, une nouvelle solvabilité des agriculteurs en difficulté. Il s'agit donc pour les autorités d'être très attentives à ce type d'attitude et le cas échéant d'adopter les garde-fous nécessaires.

Le choix du mode de production doit être le fait d'une décision personnelle qui prend en compte la structure agricole, le type de production, les contraintes environnementales et pas uniquement, bien entendu, les primes qui y sont liées.

Enfin, il semble indispensable que la Région wallonne soutienne financièrement le secteur, comme elle le fait pour l'agriculture conventionnelle. En se replongeant dans le décret budgétaire de 2006, on remarque que les moyens accordés à l'agriculture biologique sont en légère augmentation. On sait, par ailleurs, que les nouveaux dossiers «bio» engagés en 2007 et, dans les années suivantes, feront l'objet d'engagements budgétaires spécifiques.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous donner des pistes déjà dégagées pour les années à venir en matière d'agriculture biologique, en ce compris les possibilités de financement ?

Lorsque des agriculteurs se lancent dans des productions nouvelles, il nous paraît indispensable d'encadrer leur travail. À ce titre, l'Union professionnelle des agriculteurs biologiques semble effectuer un travail intéressant.

Vu que le nombre d'agriculteurs choisissant cette diversification augmente, ne serait-il pas intéressant de renforcer le cadre du personnel de ce groupement professionnel ?

Monsieur le Ministre, je vous remercie de partager avec nous vos réflexions et la manière dont vous envisagez l'avenir de l'agriculture biologique en Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Madame la Députée, entre 1991 et 2004, la superficie de culture bio en Région wallonne est passée de 807 ha à environ 19.000 ha, c'est-à-dire 2,7 % de la superficie agricole utilisée. Dans le même temps, le nombre d'exploitations bio est passé de 50 à 400.

Le rythme de croissance s'est accéléré ces deux dernières années puisqu'en 2006, nous comptions 500 exploitants bio sur 23.500 ha, soit 3,21 % de la SAU, c'est-à-dire plus de 2.000 ha par an de progression.

La croissance de l'agriculture bio est liée, comme vous le dites, à la croissance de ses débouchés : la demande du consommateur, tout simplement.

Pour s'assurer une production de qualité et une rentabilité suffisante, l'agriculteur biologique doit faire montre d'un très grand savoir-faire, tant dans la conduite de ses cultures que de son cheptel, car il s'interdit le recours aux protections phytosanitaires ou médicamenteuses classiques pour protéger ses cultures ou soigner ses animaux. Le passage à l'agriculture biologique n'est donc pas l'assurance automatique de la résurrection d'une ferme en difficulté. J'estime donc que conseiller des agriculteurs en difficulté d'adopter des modes de production biologiques ne peut se faire sans une sérieuse analyse du projet, au risque de courir à la catastrophe.

De plus le passage de l'agriculture classique à l'agriculture biologique peut entraîner des pertes de revenus, du moins pendant les années de transition où les rendements diminuent et les prix de vente ne sont pas encore ceux du Bio. C'est d'ailleurs la raison d'être des aides à la reconversion.

Les montants et les critères d'octroi de ces aides sont fixés par la réglementation européenne en matière de développement rural.

Au-delà de ces aides, un soutien au secteur de l'agriculture biologique est apporté à travers diverses actions que j'ai développées et soutenues :

– une subvention de 284.000 euros au Centre pilote pour le développement de l'agriculture et l'horticulture biologique (CP BIO) qui rassemble l'Union nationale des Agriculteurs Bio (UNAB), Nature et Progrès et l'asbl «Les Bocages». Ce centre assure un encadrement technique des producteurs ;

– le financement de Bioforum Wallonie à hauteur de 150.000 euros. Bioforum Wallonie est la coupole régionale du secteur bio et regroupe des représentants des producteurs agricoles et horticoles, des transformateurs, des distributeurs et détaillants de la Région ;

– le soutien financier de 38.500 euros aux organismes de contrôle pour garantir au consommateur la certification bio des produits et de protéger les producteurs bio des contrefaçons.

J'ai chargé aussi l'APAQ-W de soutenir financièrement Bioforum pour l'organisation de la semaine Bio qui a lieu cette semaine et qui vise à promouvoir les produits de l'agriculture biologique. À cette occasion, l'ensemble du secteur «bio» belge se mobilise pour aller à la rencontre du grand public et partager avec la population son savoir-faire et ses produits de qualité. En Wallonie et à Bruxelles, magasins et marchés, producteurs et transformateurs, distributeurs et même restaurateurs offriront une multitude d'occasions de mieux connaître des produits bio de chez nous, au goût et à la qualité 100 % naturelle.

Cette semaine bio est soutenue par une importante campagne radio sur les chaînes de la RTBF, *La Première, Vivacité* et *Classic 21* (25.000 euros pour l'APAQ-W). Le magazine de cette semaine bio, le *Biozine* (45.000 euros dont 25.000 euros financés par l'APAQ-W), comprend quant à lui le programme détaillé des activités, des articles pour mieux connaître les différents aspects du Bio, des présentations de produits qui donnent l'eau à la bouche et de délicieuses recettes à base de produits bio.

D'autre part, à l'occasion des traditionnelles Journées «fermes ouvertes», j'ai insisté pour que le secteur bio soit bien représenté. Six fermes bio ouvriront donc leurs portes les 24 et 25 juin prochain. Ce qui représente 10 % des fermes ouvertes.

Enfin, une campagne radio sur les chaînes de la RTBF (25.000 euros APAQ-W) permettra de rappeler aux consommateurs le côté festif des produits bio. Donc, ce sera pour la fin de cette année.

Toutes ces mesures sont prises pour montrer qu'il y a un marché potentiel en augmentation dans le secteur. Pour preuve, les chiffres de l'augmentation de la superficie cultivée du nombre d'exploitations. Je tiens à dire aussi que la qualité de nos produits, globalement, est très grande, qu'elle soit bio ou non, dans notre Région. On a la chance d'avoir de très bonnes exploitations agricoles et d'excellents produits. Et je dis cela sous l'œil attentif du Président qui vient de nous rejoindre.

(M. Ancion, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. le Président. – Monsieur le Ministre, merci pour votre dernier commentaire. Vous avez bien raison. Pas pour l'œil attentif, mais pour notre agriculture.

La parole est à Mme Fassiaux-Looten.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Je crois qu'il y a pas mal de regards attentifs sur l'agriculture. En boutade, je crois que cela aurait été très amusant, aujourd'hui, que nous ayons pu profiter, non seulement des recettes écrites, mais également d'une application concrète, surtout à l'heure du déjeuner. Nous allons sans doute, au long de cette semaine, aller à la découverte de ce qui se fait dans les villages de Wallonie.

Il est très important d'être attentif et de continuer à l'être, à cette possibilité qui est offerte aux agriculteurs de valoriser leur savoir-faire et leur manière de travailler, et de la rendre visible par toute une série de mesures. L'année prochaine, on essayera de faire un petit déjeuner bio à l'occasion de la semaine de l'agriculture bio en Région wallonne.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'APPLICATION DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'application de la Convention européenne du Paysage».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, comme vous le savez, nous sommes signataires de cette Convention européenne, à l'initiative du Conseil de l'Europe et pour citer le préambule,

cette convention rappelle combien «*le paysage participe de manière importante à l'intérêt général sur le plan culturel, écologique, environnemental et social* – en un mot, sur le plan humain – *et constitue une ressource favorable à l'activité économique en général dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois*».

Monsieur le Ministre, la Déclaration de politique régionale souligne que la richesse naturelle et la diversité des paysages sont des atouts de notre belle Région, tant en termes de qualité de vie que d'attractivité touristique. Je souhaitais dès lors, à la faveur de cette question, vous demander comment cette Convention européenne était utilisée, suivie par la Région wallonne et quelles sont les actions menées dans le contexte ainsi défini ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, la Convention européenne du Paysage n'a pas encore été transposée dans le droit wallon. Elle a été signée le 20 octobre 2000, ratifiée le 28 octobre 2004 et est entrée en vigueur le 1er février 2005.

C'est principalement l'Aménagement du territoire qui s'occupe de la convention via les programmes de la Conférence permanente du développement territorial (CPDT). Je vous invite donc à interroger aussi mon collègue André Antoine si vous le jugez nécessaire.

Pour ma part, je suis concerné par cette question au titre de Ministre de l'Environnement et du Tourisme.

Du point de vue environnemental, je rappelle que le paysage est souvent en lien avec le maillage écologique, qui consiste à relier les zones préservées par un réseau de «couloirs» indispensables pour la mobilité des espèces animales et végétales. Quand on préserve un paysage fermé par des haies, on préserve également le réseau écologique.

Un inventaire de tous les textes et/ou actions (dont les PCDN) qui prennent en compte les paysages en Région wallonne a été réalisé. Il se trouve sur le site Internet du Conseil de l'Europe : www.coe.int.

Du point de vue tourisme, les paysages sont des atouts à valoriser. La Région soutient les paysages au travers de 4 types d'intervention au niveau touristique :

1. la subvention d'équipement touristique pour recréer un paysage. Par exemple, la réhabilitation du fonds de la vallée de l'Eau blanche à Chimay ;
2. le financement d'aménagements de points de vue et tables d'orientation dans le cadre des dossiers de balisage touristique ;
3. le soutien à la publication de livres présentant le patrimoine paysager wallon ;
4. l'intégration de la logique paysagiste dans les grands dossiers régionaux. Par exemple, la désignation en 2005 d'un architecte-paysagiste pour le site des Lacs de l'Eau d'Heure.

Pour être complet, je tiens à vous signaler que la Région wallonne participe à deux projets Intereg III (Wallonie - Lorraine - Luxembourg).

Premièrement, à un projet en partenariat avec l'ULg : «Plan de base écologique et paysager transfrontalier». Budget total : 522.000 euros. C'est la création d'un réseau écologique interrégional afin de permettre une cohérence d'intervention et la mise sur pied d'actions transfrontalières.

Deuxièmement, à un projet en partenariat avec le Parc naturel des 2 Ourthes : «Grandeur et intimité des paysages». Budget total : 372.000 euros. C'est une définition et mise en œuvre de politiques du paysage visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages, en y associant le public, les autorités locales et tous les acteurs concernés.

M. le Président. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour le point que vous me faites, d'une part de l'évolution de ce texte et, d'autre part, des actions envisagées dans le cadre spécifique de votre département.

Je ne manquerai pas, comme vous m'y invitez, à faire également le point avec le Ministre de l'Aménagement du territoire pour ce qui relèverait plus spécifiquement de son département.

QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE TEST DE MUNITIONS AU CAMP MILITAIRE D'ELSENBORN»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le test de munitions au camp militaire d'Elsenborn».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, depuis un certain temps, les activités d'entreprises privées, au sein du camp militaire d'Elsenborn, font la une dans la presse à l'Est de notre Wallonie. Il s'agit, en l'occurrence des activités de l'entreprise Mecar qui occupe à peu près 400.000 personnes.

Un permis global vient d'être refusé par le fonctionnaire délégué de l'urbanisme ainsi que par le fonctionnaire de l'environnement et ce, sur base d'un ensemble d'avis conditionnels ou d'avis défavorables. Donc, depuis quelques semaines, des tests de munitions bouleversent la région du camp d'Elsenborn. Lors de la dernière séance plénière, j'avais interrogé à ce sujet votre collègue, le Ministre Antoine, parce qu'il me semble que les activités, une fois que le permis global est refusé, doivent évidemment être repensées. Je parle évidemment de la légalité des tirs. Auront-ils lieu après le refus du permis global ?

Je voudrais vous interroger sur les impacts environnementaux puisque s'agissant d'un permis global, il y a une partie urbanisme et une autre partie environnement.

La presse germanophone fait grand écho de l'opposition d'un groupement de riverains du camp militaire d'Elsenborn qui contestent, non pas les activités des militaires, mais les activités de test de munitions par une entreprise privée. Il me semble que cette opposition est fondée. D'une part, en lisant le refus du permis global, je constate que le nombre de décibels relèvent lors des essais dépassent la norme minimale et, d'autre part, les tests causent un ensemble de dommages supplémentaires à la qualité de vie des riverains, qui ont déjà accepté les exercices de tir par les militaires, tirs qui provoquent bruit, chocs, vibrations, dégâts aux maisons, etc. Si les exercices de tir peuvent encore être justifiés par la Sécurité nationale, les tests de munitions ne le pourront pas parce qu'il s'agit d'intérêts commerciaux d'une entreprise privée.

Selon les informations dont je dispose plusieurs éléments doivent nous interpeller.

Premièrement, le camp militaire est repris en zone Natura 2000 et les dispositions en la matière auraient été modifiées afin de faciliter les tests de munitions. Je n'ai pas eu connaissance d'une modification, mais je profite de cette question orale pour vous demander de valider ou d'invalider cette information.

Il est important de prévoir des dérogations lors de la mise en œuvre du réseau Natura 2000. Néanmoins, il faut que ces dérogations aient une justification valable. En effet, si ce n'est pas le cas, on risque de voir pleuvoir les demandes de dérogations.

Deuxièmement, l'activité de l'entreprise qui procède aux tests de munitions est reprise en catégorie II en ce qui concerne le permis global tel qu'il vient d'être demandé et refusé. Catégorie II veut dire que l'information au public est organisée, mais dans un cadre moins large que s'il s'agit d'une entreprise classée en catégorie I.

À titre personnel, il me semble qu'indépendamment du cas concret d'une entreprise qui fabrique, stocke, transporte, teste ou élimine des munitions, ce type d'activité doit être repris en catégorie I en vertu des risques pour la sécurité et pour l'environnement qu'une telle activité entraîne.

Il s'agit, en l'occurrence, de munitions et d'explosifs hautement dangereux et pas de produits ou de machines reprises classiquement en catégorie II. Monsieur le Ministre, je souhaiterais connaître votre analyse et votre réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Député, vous me posez deux questions très précises.

D'une part, celle de savoir si le camp militaire d'Elsenborn est repris en zone Natura 2000 et si les dispositions en la matière ont été modifiées afin de faciliter les tests de munitions.

Et d'autre part, si l'entreprise d'essai de munitions ne doit pas être classée comme une installation de classe I au sens de l'arrêté du 4 juillet 2002.

Depuis plus de 15 ans, des firmes civiles effectuent des tests de tir sur le camp d'Elsenborn.

Lors de la désignation du camp d'Elsenborn en site Natura 2000, le 26 septembre 2002, les activités de tir se sont poursuivies.

Au niveau environnemental, la situation du terrain n'a pas été modifiée pour faciliter les essais de munitions.

Peut-être évoquez-vous des modifications urbanistiques et d'aménagement du territoire au niveau de l'affectation de la zone ? Je ne sais pas. Vous avez déjà interrogé le ministre Antoine. *(Réaction de M. Stoffels.)* Donc, je vous ai répondu par rapport à Natura 2000.

Concernant l'entreprise d'essai de munitions, les activités de tir (stand de tir de chasse et de sport) sont répertoriées en classe II.

Il s'ensuit que sous le régime ancien relatif aux études d'incidences, les activités de classe II n'étaient pas soumises à étude d'incidences.

Relever cette installation de classe II en classe I, comme vous le suggérez, pour la soumettre à étude

d'incidences, n'est plus nécessaire compte tenu de la réforme que je compte soumettre au Parlement, si possible avant la fin de cette cession parlementaire. Le texte est prêt.

En effet, mon projet consiste à soumettre d'office à étude d'incidences les installations de classe I et à permettre que les installations de classe II, dont les effets sur l'environnement n'ont pas tous pu être déterminés au moment de l'intégration de l'activité dans la liste, puissent aussi faire l'objet d'une étude d'incidences.

Ainsi, des activités de classe II pourront être soumises à étude d'incidences.

L'exemple que vous citez illustre bien l'utilité de la réforme envisagée, sans toutefois devoir modifier la logique du classement des installations, ce qui est une bonne chose sous d'autres plans.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Je tiens à remercier le Ministre pour la réponse qu'il vient de donner et qui est très claire, et qui donne deux informations précises. Il n'y a pas eu de modification au niveau de Natura 2000, premièrement. Et deuxièmement, en ce qui concerne les entreprises reprises en classe II, une modification du règlement en vigueur, à l'avenir, va également les soumettre à une procédure d'enquête, ce qui est très important, notamment sur base de l'exemple que je viens de décrire.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'OPÉRATION «WALLO'NET» À CHARLEROI»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'opération «Wallo'Net» à Charleroi».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, l'objectif du programme «Wallo'Net» est d'assurer la propreté et le bon entretien des lieux et sites touristiques en Région wallonne.

Lors du lancement de l'opération, vous aviez défini que les communes pouvant bénéficier de ce programme avaient été sélectionnées de manière objective puisqu'il s'agissait des villes de plus de 50.000 habitants ou des communes subissant une forte pression touristique, c'est-à-dire les communes où sont recensés plus de 200 lits, les communes sur le territoire desquelles se situent des attractions touristiques comptabilisant un nombre d'entrées annuel supérieur à 80.000 ou encore les communes comprenant un site classé patrimoine matériel mondial de l'Unesco.

Le programme «Wallo'Net» s'inscrit aussi dans un dispositif d'aide à l'emploi plus général : le Programme de transition professionnelle, en partenariat avec le Forem.

La ville de Charleroi dispose aujourd'hui de 15 agents «Wallo'Net», sur les 323 qui composent ce programme. Vous savez qu'à Charleroi, il y a pas mal d'animations depuis quelques semaines. Le bourgmestre – le nouveau, l'ancien ou celui qui a été maintenu dans ses activités – a annoncé qu'une des solutions, c'était plus de policiers et plus d'agents Wallo'Net. Il a déclaré cela dans *Le Soir*. J'ai lu qu'il fallait une centaine d'agents Wallo'Net supplémentaires à Charleroi

J'avais cru comprendre que les agents Wallo'Net avaient une mission précise, comme je l'ai dit au début de ma question : améliorer la propreté dans un certain nombre de communes et de villes, et entretenir peut-être encore davantage des sites touristiques.

Avez-vous reçu une demande d'agents Wallo'Net complémentaires – une centaine d'agents – de la part de la Ville de Charleroi ?

Par rapport aux 323 agents, si cette demande devait se confirmer, pensez-vous qu'elle soit raisonnable puisque cela représente 1/3 des agents Wallo'Net à Charleroi ? La ville est peut-être sale, mais je pense que c'est quand même beaucoup d'agents Wallo'Net pour veiller à la propreté de la ville.

Ces agents viendraient-ils de façon complémentaire par rapport aux dispositifs prévus initialement, ou seraient-ils «détachés» par rapport à d'autres communes ?

Donc, voilà mes questions, Monsieur le Ministre. Vous avez l'air surpris de ma question. Manifestement, vous n'avez pas lu l'interview de M. Van Gompel dans *Le Soir*, mais il était vraiment très clair à propos des policiers et des agents Wallo'Net supplémentaires qu'il réclamait.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, effectivement, je n'avais pas lu l'interview. Je ne lis pas toutes les interviews de M. Van Gompel ou d'autres. Il faudrait pratiquement ne faire que cela.

Je peux vous dire que 15 agents ont effectivement été désignés et chargés de nettoyer plus particulièrement les attractions touristiques du Bois du Cazier, du Musée de la Photographie, du Centre de délassement de Marcinelle, notamment, aux alentours de la Maison du Tourisme, du Pavillon du Tourisme et du RAVeL du Terril du Martinet, de la Promenade Magritte. Voilà ce qu'ils font aujourd'hui.

Je n'ai pas reçu de demande supplémentaire officielle, de qui que ce soit au niveau de la Ville de Charleroi. Donc, s'il y a, à un moment donné, un deuxième – et je le souhaite – programme Wallo'Net qui pourrait se mettre en place – on le verra en son temps, il faut d'abord bien évaluer ce qui se passe sur le terrain aujourd'hui avant d'aller plus loin – nous le ferons évidemment sur base de critères objectifs – comme je l'ai fait cette fois-ci – d'égalité : la moitié pour les grandes villes puisqu'il y a une attractivité particulière au niveau touristique qui est reconnue et l'autre moitié vers des communes, parfois très petites, mais qui ont une activité touristique intense et donc, qui connaissent aussi des problèmes de propreté de par cet afflux qui doublent, qui triplent, qui quadruplent ou qui quintuplent même leur population durant des périodes déterminées.

Ce sera sur base de la même clé de répartition que pour le premier programme que j'ai déposé et que j'ai mis en place.

Je me permettrai de ne pas faire d'autres commentaires pour l'instant.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Merci, Monsieur le Ministre. Je suis assez rassuré par rapport à la réponse que vous me donnez parce que j'avais cru comprendre que sur le coup de l'émotion, d'avoir été plébiscité à un bureau de parti, M. Van Gompel mélangeait un peu les pommes et les poires, et je pense qu'il ne faut pas évidemment se tromper de débat. J'ai vraiment été surpris de voir la demande de M. Van Gompel, mais vous me rassurez et je vous en remercie.

QUESTION ORALE DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES AIDES DISPONIBLES DANS LES COMMUNES DÉSIGNÉES COMME ZONES FRANCHES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Borsus à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les aides disponibles dans les communes désignées comme zones franches».

La parole est à M. Borsus pour poser sa question.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je souhaitais, à la faveur de l'arrêt définitif des zones franches, à la suite d'une correspondance adressée, si je ne m'abuse, par votre collègue, le Ministre Antoine, aux communes concernant les avantages en termes de bâtiments, en termes d'aides à la création d'infrastructures dans les zones concernées, faire le point avec vous concernant les bénéfices que peuvent escompter les entreprises, les investisseurs, les créateurs d'activités, de quelque nature qu'ils soient, s'ils sont localisés dans des zones franches rurales par rapport à celles et ceux qui ne s'y trouvent pas.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, pour la création et le développement d'activités économiques dans les zones franches rurales, le Décret-programme relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon dispose que le Gouvernement peut majorer les subventions existantes de 25 % du coût de l'investissement et même de 40 % notamment dans le cas d'un atelier de travail partagé, c'est-à-dire un bâtiment au sein duquel plusieurs entreprises ou leur personnel disposent d'outils de production et d'équipements communs.

Voici les subventions existantes qui sont concernées :

- les subventions pour les infrastructures publiques d'accueil des activités économiques :
- soit via le «décret zoning» – étendu en dehors des zonings ;
- soit via le développement rural ;
- les aides à l'expansion économique ;
- les aides du Fonds d'investissement agricole pour ce qui concerne les groupements d'utilisateurs d'ateliers de transformation partagés ;
- les aides octroyées pour les investissements privés en matière d'énergies renouvelables ;
- à cela s'ajoutera la possibilité de subventionner, avec un plafonnement à 100.000 euros, les initiatives privées de création d'ateliers de travail partagé.

Pour les 4 premiers types d'aide, les modalités pratiques d'octroi restent identiques. Le supplément provenant du Fider se fera automatiquement – du moins du point de vue du demandeur – dans les limites des budgets. Vous savez que le décret prévoit que le Fider

sera réparti au préalable. Cette répartition sera, je l'espère, fixée avant les vacances.

Pour le cinquième type d'aide (ateliers de travail partagé privés), des modalités pratiques, liées à un appel à projet, doivent encore être déterminées.

Pour rappel, le budget total est de 12,5 millions d'euros répartis sur 4 ans, dont 1,25 million d'euros à engager dès cette année 2006.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Merci, Monsieur le Ministre pour ces précisions. Une petite réaction, si vous le voulez bien, pour vous demander que l'ensemble du dispositif puisse être effectivement mis en œuvre aussi rapidement que possible.

Si j'ai bien retenu les chiffres, Monsieur le Ministre, nous parlons donc de 12,5 millions d'euros sur 4 ans, c'est-à-dire, donc, d'une somme de l'ordre de – si je divise 12,5 millions par 4 – ± 3.100.000 euros par an et répartis sur l'ensemble des territoires concernés. C'est effectivement une somme significative, mais 3 millions d'euros pour porter une dynamique de développement endogène forte sur un territoire qui a tout de même une certaine superficie, je pense qu'on est relativement loin, conceptuellement, d'une mobilisation forte sur les modes de déplacement, sur l'amélioration des capacités d'accueil, sur l'organisation des transports en commun, bref, ce qu'on entendait habituellement en termes de développement économique en invoquant la notion de zone franche.

Je ne vous cache pas que j'ai, à ce stade-ci – mon jugement est loin d'être définitif – une certaine perplexité par rapport aux quelques mesures possibles et surtout au budget dont on ne peut manifestement pas dire qu'il soit un budget fort pour mobiliser les zones concernées.

Je pense que les zones franches sont, aujourd'hui, annoncées depuis pas mal de temps. L'idée de la zone franche, c'est une émanation de la déclaration du plan Marshall, donc, qui remonte à la fin des vacances dernières puisque c'était l'élément de la rentrée politique de cette session 2006-2007 et, finalement, pratiquement une année plus tard, l'ensemble des mesures ne sont toujours pas «opérationnalisables», elles ne sont toujours pas «mouvementables» par le candidat investisseur qui se dit: «*J'habite dans une zone franche, mon projet va donc pouvoir décoller éventuellement grâce à l'appui complémentaire des zones franches.*».

Premier élément, donc, des sommes, soit 3 millions et quelques euros répartis sur l'ensemble du territoire rural concerné, par an, dans quelques mesures, cela me paraît, au point de vue budgétaire, léger.

Deuxièmement, les mesures ne seront complètement opérationnelles, finalement, qu'un an au mieux après leur annonce par le Ministre-Président comme étant un des éléments structurants du Plan Marshall parmi d'autres, bien entendu. Donc, je continue à plaider – maintenant le train est sur les rails – pour que, conceptuellement, le cas échéant, après quelques mois, on ait aussi le courage de se demander si notre approche zone franche est bien la bonne approche. Est-ce que ce que nous avons écrit de façon très *sui generis* au point de vue politique en Région wallonne, était bien, en termes de développement économique, ce qu'il fallait faire ?

Je ne voulais pas vous poser des questions, mais demander un certain nombre de précisions. Je voudrais partager ou tenter de partager avec vous quelques-unes des questions, voire des doutes qui m'habitent aujourd'hui concernant cette matière. Et surtout solliciter, Monsieur le Ministre, que nous puissions nous donner rendez-vous – un peu à l'instar de ce qui devrait être fait en profondeur en termes d'Objectif 1 – par exemple, dans un an, en se demandant si notre approche zone franche était décidément bien la façon dont nous devions travailler en ce qui concerne le développement rural endogène en Région wallonne ?

QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE NOUVEAU PHÉNOMÈNE DU TOURISME DES JEUNES»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «le nouveau phénomène du tourisme des jeunes».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, vous savez mon intérêt pour le tourisme en Wallonie. J'ai déjà abordé avec vous le tourisme de proximité, celui de nos proches voisins frontaliers ou flamands; le tourisme wallon, que je ne parviens pas à assimiler au tourisme ardennais; le tourisme d'un jour; la structuration et la coordination des différents organismes s'occupant de tourisme; la définition d'une politique touristique en Région wallonne; le tourisme d'affaire; le tourisme fluvial et j'en oublie sans doute.

Il en est un qui semble se développer et représenter un potentiel qu'on ne peut se permettre de négliger : le tourisme des jeunes.

Il s'agit apparemment d'une nouvelle clientèle qui fait son apparition dans les hôtels et les différents types d'infrastructures touristiques en Europe : de jeunes étudiants européens qui voyagent à bas prix, «sac au dos», avec un budget moyen de 500 euros et qui traversent l'Europe pendant une semaine avec ce budget et dans les meilleures conditions possibles. Et apparemment, ils ne sont plus très intéressés par les auberges de jeunesse.

Cette nouvelle clientèle exigeante, malgré sa recherche du «*low cost*», serait de plus en plus convoitée par les professionnels du tourisme. On parle de phénomène, on parle de clientèle en pleine émergence. Il existe déjà un classement des pays où ce type de tourisme est le plus florissant, et c'est l'Espagne qui semble remporter la palme, mais ce sont les raisons qui sont intéressantes.

La première, contre laquelle nous ne pouvons pas nous battre à armes égales, l'Espagne est la deuxième destination préférée des touristes dans le monde après la France.

La seconde raison pourrait nous donner à réfléchir : les aéroports régionaux sont en plein développement et se préparent à accueillir un maximum de compagnies étrangères. Cela me rappelle une certaine Région wallonne.

La troisième raison, la principale pour cette clientèle, s'explique par le fait qu'il est deux fois moins cher de passer une semaine de vacances en Espagne qu'en France ou même en Italie. Cela me paraît aussi être une condition qui peut être rencontrée.

De plus, cette clientèle est un mélange de vie culturelle (visite de musées, sites remarquables, etc.) et de vie festive et nocturne (restaurants, bars, boîtes de nuit, théâtre, cinéma).

On parle d'opportunité d'affaires pour les hôteliers. En effet, si ces jeunes sont exigeants, leurs exigences sont limitées. Ils recherchent des draps propres, de quoi se connecter gratuitement à Internet dais leur chambre, un look jeune, frais et attrayant et un emplacement au centre-ville. Pas besoin de salle de restauration, le petit déjeuner se prend dans le bistrot du coin, le déjeuner dans un resto en ville, pas besoin de bar ou de lieu convivial, ils trouvent ce genre d'endroits dans les lieux branchés de la ville. En Espagne, ces hôtels affichent complet six mois par an. De quoi faire rêver.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Disposez-vous d'informations laissant entrevoir l'émergence de cette nouvelle forme de tourisme en Région wallonne ? Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet (ampleur du phénomène chez nous, temps d'arrêt de cette clientèle, etc.) ?

Si vous ne disposez pas d'informations, quel instrument de mesure comptez-vous mettre en place pour en évaluer la portée chez nous ?

Quelles mesures avez-vous prises ou comptez-vous prendre pour favoriser le développement de ce nouveau type de tourisme qui semble faire le bonheur des hôteliers espagnols ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Monsieur le Député, le développement du tourisme des jeunes n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, son ampleur est croissante et, surtout, la démocratisation des moyens de transport et l'ouverture des frontières en Europe lui ont donné une dimension internationale.

L'Organisation mondiale du tourisme (l'OMT) évalue à 125 millions le nombre des jeunes qui voyagent annuellement. Selon l'OMT, le taux de croissance de ce segment était de 14,6 % en 1980, de 20 % en 2000 et de 25 % en 2005. Le développement du tourisme des jeunes est deux fois plus élevé que pour le tourisme en général.

Le tourisme des jeunes peut se subdiviser en 3 catégories :

- les courts séjours (3-4 jours) : souvent des séjours de découverte à caractère culturel qui intéressent les milieux scolaires et étudiants ;
- les moyens séjours (de 2 semaines à 1 mois) : des circuits en Europe, des séjours d'apprentissage linguistique associés à des activités de loisirs ;
- les longs séjours (de 1 mois à 4 mois) : des stages de théâtre, des stages professionnels, Erasmus, etc.

Il convient de souligner que le marché reste très segmenté et évolue fortement selon les âges. Il nécessite des formules et des produits adaptés à ce marché, constamment mouvant : les attentes des jeunes évoluent très vite et subissent des effets de mode.

L'Observatoire du tourisme wallon dispose de différents indicateurs ou enquêtes permettant de jauger l'ampleur du tourisme des jeunes en Wallonie.

Ainsi, l'enquête «profil clientèle» menée dans le secteur hôtelier par l'OTW fait-elle apparaître que 15 % de la clientèle hôtelière a moins de 30 ans en

Wallonie et que ce pourcentage est plus important dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

En ce qui concerne le développement du tourisme pour jeunes, je distinguerai les actions menées vis-à-vis de l'offre de celles menées vis-à-vis de la demande.

En ce qui concerne l'offre d'hébergement touristique, c'est aux opérateurs touristiques à faire les choix qu'ils jugent bons pour eux.

Certains hôteliers, gérant de campings ou propriétaires de gîtes ont adapté leur offre à ce type de clientèle, d'autres n'ont pas souhaité le faire.

Quant à la Région wallonne, poursuivant une politique antérieure, elle soutient le développement d'une offre spécifique pour le tourisme des jeunes au travers du «tourisme social». En effet, une partie importante du «tourisme social» est orientée vers le tourisme pour jeunes. Deux associations sont très actives dans ce secteur: les Auberges de jeunesse et le Centre belge de tourisme pour Jeunes.

Ces deux associations gèrent une trentaine de centres d'hébergement qui réalisent quelque 300.000 nuitées par an. Pour la rénovation et la mise aux normes de sécurité incendie des centres d'hébergement pour jeunes de ces deux associations, mon département du tourisme a assuré le financement des travaux pour plus de deux millions d'euros ces deux dernières années.

En ce qui concerne la demande touristique, l'Office de promotion du tourisme a retenu, dans son plan d'actions 2006, le segment «jeune» comme une cible particulière sur de nombreux marchés: Pays-Bas, France, Grande-Bretagne, Espagne, Suisse, Pologne, Québec et Japon. Diverses actions sont menées telles que le voyage de presse spécialisée, les insertions publicitaires, le démarchage de Tour-opérateurs qui est évidemment très important.

Il convient aussi de rappeler l'édition par l'OPT de la brochure «Budget *Holidays*» qui reprend la soixantaine d'établissements «*low cost*» qui accueillent les jeunes et les groupes en Wallonie.

Enfin, à mon initiative, les organisateurs des principaux événements de Wallonie se sont rassemblés au travers du Club des grands événements afin de valoriser l'image d'une «Wallonie qui bouge». Les événements tels que les festivals sont l'un des principaux motifs de voyage des jeunes. Il s'agit d'identifier auprès du public jeune la Wallonie comme une destination «branchée». Les premières actions de communication sont programmées pour cet été.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'ensemble de ces campagnes et des concertations en la matière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse détaillée et pour les initiatives dont il m'a parlé en matière de promotion du tourisme chez les jeunes. Mais je voudrais insister sur l'opportunité qu'il y a peut-être aussi de mieux informer le secteur privé des possibilités qu'il y a en la matière.

Ce que j'ai constaté –, c'est à l'occasion d'une mission en Espagne – c'est qu'un certain nombre d'hôteliers se sont reconvertis. Cela leur a permis de faire des investissements limités alors que leur établissement ne leur permet pas d'arriver à un niveau d'étoiles suffisant, mais ils ont pu faire des investissements limités qui permettent de donner le confort qui souhaité par les jeunes sans donner toute une série de services dont le jeune n'a pas vraiment besoin puisque, comme je vous l'ai dit, il va le chercher ailleurs.

Je pense que le phénomène, c'est surtout que les jeunes voyagent seuls, à deux ou trois, mais pas plus. Et donc, il y a toute une série d'offres qui existent chez nous et qui sont plus axées vers des groupes que vers du voyage individuel et là, le secteur privé peut répondre aux besoins alors que le tourisme social ou même les auberges de jeunesse ne répondent pas tout à fait à ce type de besoins.

Donc, je pense qu'il y a un créneau qui est utilisable pour des hôteliers privés. Je pense qu'il faut peut-être les informer. Je peux vous envoyer le document que j'avais trouvé à Barcelone sur le sujet.

– *La séance est suspendue à 13 heures 51 minutes.*

– *La séance est reprise à 13 heures 56 minutes.*

(M. Borsus, Commissaire, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DE LA LAITERIE COOPÉRATIVE DE BULLANGE/SAINT-VITH»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évolution de la situation de la laiterie coopérative de Bullange/Saint-Vith».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il y a un peu moins de six mois, 125 agriculteurs ont quitté la MGBS pour rejoindre la MUH SA afin de travailler en direct avec cette laiterie allemande.

Suite à la scission de la MGBS vous avez accordé à la MUH, fin décembre 2005, un agrément d'acheteur de lait, uniquement pour six mois assortis de la demande, au directeur Sievers, de résoudre dans ce délai les problèmes internes entre les fournisseurs belges de la MUH.

Étant donné que le délai touche à son terme, je me permets, Monsieur le Ministre, de vous réinterroger sur le sujet afin de faire le point.

La laiterie allemande MUH a-t-elle renouvelé sa demande d'agrément ? Les problèmes internes sont-ils toujours d'actualité ?

Monsieur le Ministre, lors d'une intervention du mois de janvier, vous aviez précisé que «*dans le cadre du présent dossier, je compte me rendre sur place pour essayer de convaincre les diverses parties de dépasser certains clivages pour le bien commun*». En effet, vous craigniez que les producteurs concernés ne mettent l'ensemble de la production régionale en difficulté. Pouvez-vous nous donner les résultats de vos rencontres avec le secteur ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Une solution a-t-elle émergé de ces débats ?

De manière plus générale, estimez-vous opportun de revoir les conditions d'agrément ? Au cours de cette même intervention, vous avez annoncé que vous envisagiez des modifications afin de rendre le contrôle plus facile et vous avez signifié votre intention de ne garder qu'un seul interlocuteur, une seule possibilité d'écoulement à l'étranger. Six mois se sont écoulés, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire part de ces modifications ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, j'ai en effet répondu en novembre 2005 à la demande d'agrément pour six mois introduite par la MUH.

L'initiative d'une demande à durée déterminée venait de la MUH qui, suite aux contacts que j'ai eus avec elle, était consciente de la nécessité d'une concertation plus approfondie.

La MUH a maintenant introduit une nouvelle demande pour une durée indéterminée. Cette demande est en cours d'instruction.

Toutefois, je ne suis pas resté inactif pendant six mois. J'ai multiplié les rencontres avec les deux parties afin de les convaincre de trouver un terrain d'entente.

Les changements récents des responsables de la MUH SC en Allemagne – à l'origine de la création de la MUH en Belgique – ouvrant de nouvelles perspectives, je dois rencontrer dans les prochaines heures le nouveau dirigeant du Conseil de surveillance de la MUH Allemagne.

Dans ce dossier, mon seul souci est de garantir aux producteurs laitiers la livraison de leur production. Cette garantie existe pour la MGBS via le contrat qui la lie à la MUH Allemagne. Je souhaite une garantie du même ordre pour tous les producteurs.

Mon objectif reste l'obtention de garanties solides et à long terme pour chacun des producteurs de cette région afin de pouvoir écouler leur production laitière dans les meilleures conditions possible.

D'autre part, après consultations tous azimuts, il apparaît que l'adaptation de la réglementation, en particulier pour imposer une seule structure de récolte et d'achat du lait, serait contraire aux règles de la concurrence. On a essayé de travailler de ce côté-là également, mais c'est un dossier qui connaîtra encore d'autres «rebondissements» puisque je vais rencontrer différents responsables tout prochainement.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour les réponses qu'il m'a apportées. C'est bien ce que je craignais, la MUH va rentrer de nouveau une demande d'agrément.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Elle l'a déjà introduite depuis le début de l'année.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Ah, elle l'a déjà fait depuis le début de l'année. Mais cette fois-ci de manière indéterminée, non plus comme vous l'aviez vous-même délivrée pour une période de 6 mois.

Je vous posais d'autres questions et je vous demandais quel était le climat à l'heure actuelle suite aux rencontres que vous aviez pu faire avec eux depuis le début de l'année. Malgré les problèmes, vous allez essayer de trouver une solution qui pourra – et cela, je m'en réjouis – au moins ne pas pénaliser nos produc-

teurs de lait. Donc, je compte sur vous pour qu'une telle solution soit prise leur faveur.

QUESTION ORALE
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR
«L'OFFICE DES PRODUITS WALLONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'Office des produits wallons».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 28 mars dernier, le comité de projet s'est enfin réuni pour discuter et examiner le budget et le programme de l'OPW pour l'année 2006.

Au cours de cette réunion, plusieurs activités de 2005 ont fait l'objet de questions. Les responsables de l'OPW ont évoqué des problèmes de personnel pour expliquer le retard dans la réalisation de leur site web. Cela me paraît étonnant dans la mesure où ce genre d'activité est généralement confié à des spécialistes externes. Par ailleurs, les problèmes de personnel ne peuvent expliquer la véritable léthargie qui a envahi l'OPW dès le début 2005.

Il apparaît en outre que le conseil d'administration et l'assemblée de l'OPW doivent encore arrêter le décompte des recettes et dépenses de la subvention 2005, après examen des comptes par un vérificateur. Quand je dis : «*il apparaît*», c'est parce que j'attends que vous me le confirmiez.

Pouvez-vous me dire si le décompte a été arrêté par le conseil d'administration et validé par le comité de projet ?

Qu'est-il ressorti de ce décompte ? De l'argent retournera-t-il à la Région suite à la non-exécution de certaines missions ?

Lors de la séance du 28 mars, le comité d'orientation a fixé le montant à engager pour couvrir les projets prévus en 2006, à savoir un million d'euros. Or la subvention régionale prévoit près de 1,5 million d'euros. Cela signifie-t-il que des actions ne seront pas menées par l'OPW en 2006 ? Dans ce cas, lesquelles ?

Enfin, qu'en est-il du budget 2006 ? A-t-il été approuvé par l'assemblée générale et l'avez-vous validé ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, le comité de projet ne s'est pas «enfin» réuni. Ce n'est que lorsque l'Office des produits wallons a transmis son budget et le programme à la DGA que le Comité de projet peut se réunir pour en discuter et les examiner.

Je vous rappelle aussi et à nouveau que l'OPW est une asbl indépendante et que son conseil d'administration est libre de régler ses activités comme il l'entend, sachant que la subvention est accordée sur base des missions qui sont ou non réalisées.

Les responsables de l'OPW n'ont pas mis en ligne le site Internet, non pas parce qu'il n'est pas opérationnel, mais parce qu'il n'est pas actualisé. Selon eux, cette tâche ne peut être réalisée que par du personnel averti des activités de l'OPW et non par des sociétés extérieures.

À ce jour, le conseil d'administration et l'assemblée générale n'ont pas transmis leur rapport d'approbation des comptes 2005 de l'asbl. Il n'est donc pas possible pour le comité de projet de les valider, ni de déterminer le solde de la subvention à payer à l'OPW ou à rembourser par celui-ci. Dès que ce sera fait, un deuxième comité de projet sera convoqué.

Effectivement, certaines missions ne seront plus remplies par l'OPW : suite à la clarification et au partage des missions lors de la réunion qui s'est tenue à mon initiative entre l'APAQ-W, Accueil Champêtre et l'OPW comme, par exemple, l'organisation des Coqs de Cristal qui est à nouveau assurée par l'APAQ-W. De plus, des dépenses n'ont pas été consenties au cours du premier trimestre de cette année, l'OPW tournant manifestement depuis des mois au ralenti. Dès lors, le comité de projet unanime a ramené la subvention projetée pour 2006 au montant de un million d'euros. C'est sur cette base que le Comité de projet a pris acte du programme 2006 et du budget 2006 de l'OPW.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je remercie le Ministre pour les différentes informations dont il a pu me faire part, mais cela va évidemment dans le sens que je craignais. J'ai bien dit, Monsieur le Ministre, dans ma question, que l'OPW était vraiment en état de léthargie et je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous me dites – et je pense que c'est la douzième ou la treizième fois que vous me le répétez –

que c'est une ASBL indépendante. Je vous crois et je sais très bien qu'une asbl ne dépend pas spécialement de vous. Mais, c'est vous qui octroyez un budget phénoménal à cette asbl, donc, vous pouvez comprendre que, l'air de rien, il y a quand même un lien entre vous et cette asbl, même si, comme vous l'avez bien dit, elle est indépendante.

C'est un dossier qui traîne et pour lequel on ne voit pas de solution à court terme aboutir. L'OPW ne remplit pas ses missions qui sont exactement de promouvoir les produits wallons. Il serait temps, après maintes et maintes questions et après beaucoup de patience, de prendre le problème à bras-le-corps et de dire une fois pour toutes : «*Écoutez, soit vous remplissez vos missions convenablement, soit on retire le budget.*». Il faut, à un moment donné, prendre position, dire que l'OPW ne remplit pas ses missions et prendre une autre direction.

Les produits wallons, eux, doivent être promotionnés. Il faudra, à un moment donné, prendre une position claire pour voir comment va encore être dirigé l'OPW et s'il va remplir ses missions parce que, nous sommes, Monsieur le Ministre, le 6 juin et l'OPW est absente depuis le 1er janvier.

Il serait temps de prendre le problème à bras-le-corps et de trouver des solutions, soit confirmer ou non le budget, soit donner une direction différente. Il est temps, à l'heure actuelle, de se tourner vers ce problème.

QUESTION ORALE
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'INFLUENCE MÉTÉOROLOGIQUE SUR LA DÉCLARATION DE SUPERFICIE DES AGRICULTEURS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'influence météorologique sur la déclaration de superficie des agriculteurs».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, il revient aux agriculteurs l'obligation, selon la Politique agricole commune et les engagements relatifs à la déclaration de superficie, de semer leurs cultures suivant les normes usuelles au plus tard pour le 31 mai 2006.

De même, en ce qui concerne les parcelles consacrées à la jachère, les exploitants se sont engagés à semer, pour le 31 mai 2006 au plus tard, un couvert végétal ou à laisser se développer un couvert spontané.

Malheureusement, au vu des difficultés météorologiques rencontrées ces dernières semaines, nous ne pouvons que constater que certains agriculteurs n'ont pu satisfaire à ces exigences.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir si vous avez introduit une dérogation auprès des instances européennes afin que ces exploitants puissent emblaver leurs cultures en dehors du délai prescrit et de ce fait, leur permettre de suivre les exigences de Dame Nature.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, bonne nouvelle puisque bien conscient des difficultés rencontrées par les agriculteurs suite aux pluies incessantes de ce mois de mai, notamment l'impossibilité de respecter la date limite du 31 mai pour l'ensemencement des jachères, des autres cultures et des terres retirées de la production qui font l'objet d'une aide dans le cadre de la PAC, j'ai décidé de reporter cette limite au 15 juin 2006.

Un communiqué de presse a été envoyé en ce sens pour informer l'ensemble des agriculteurs. Votre question a été déposée, je suppose, il y a quelques jours et entre les deux, j'ai pris cette décision.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai pas spécialement de commentaire, sauf qu'il est vrai que je n'ai pas vu ce communiqué de presse puisque *Pleinchamp* n'a pas été publié cette semaine. Je voulais au moins que ce soit acté et que ce soit clair parce que si les agriculteurs ont un contrôle et se voient pénalisés pour un problème de ce type, je trouvais cela un peu ridicule. Donc, voila pourquoi, Monsieur le Ministre, il me semblait important d'en faire état à cette commission.

QUESTION ORALE
DE Mme CASSART-MAILLEUX À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LES RÉCENTES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LE SECTEUR AVICOLE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Cassart-Mailleux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Envi-

ronnement et du Tourisme, sur «les récentes difficultés rencontrées par le secteur avicole».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, suite à la menace de grippe aviaire, le secteur avicole a dû faire face à une crise de confiance chez les consommateurs et par conséquent, à une diminution des ventes de volailles et des prix de vente.

Il y a peu, les mesures de confinement ont été levées et le secteur souhaite, de ce fait, retrouver un certain crédit auprès de la population. Mais bien que le confinement soit levé, la volaille n'a pas encore retrouvé la demande des beaux jours…

Les éleveurs avicoles ont été particulièrement touchés par cette crise et certains producteurs ont dû faire face à des pertes s'étalant entre 50 et 70 %.

Mon intervention a simplement pour objectif de vous entendre sur la suite que vous donnez à cette crise.

Monsieur le Ministre, vous avez annoncé que vous alliez charger votre administration de faire un état des lieux des pertes du secteur avicole. Qu'en est-il à l'heure actuelle ? Cet état des lieux est-il terminé ? Quel est son résultat ?

Les producteurs de poussins nécessitent un soutien particulier au vu de leurs pertes. Quelle aide spécifique pensez-vous organiser afin de les soutenir ?

Lors d'une question, en mars de cette année, vous avez annoncé que vous étiez «prêt à intervenir en matière de crédit soudure». Vous considériez que vous deviez «jouer un rôle de banquier, de prêteur, pour maintenir la trésorerie des exploitations menacées hors de danger et cela, par l'entremise de prêts sans intérêt». Ce type d'aide étant considéré par les autorités européennes comme des aides d'État, vous deviez au préalable obtenir l'autorisation des instances européennes. Monsieur le Ministre, la demande a-t-elle été introduite ? Quelles ont été la réponse et l'argumentation de cette autorité ?

Des rencontres avec la FWA ont-elles eu lieu ? Quelles sont les sollicitations du syndicat pour le secteur avicole ? Avez-vous répondu à ces doléances ? Quelles sont les mesures opportunes qui sont ou seront mises en application suite à ces entretiens ?

Monsieur le Ministre, il me semble que la confiance des consommateurs, dans le secteur avicole, ne reviendra que progressivement. Il suffit de jeter un regard sur le rayon boucherie pour constater le peu de place qu'occupe la volaille. En attendant, ce secteur requiert une attention particulière de vote part.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, votre question va me permettre de résumer l'ensemble des décisions du Conseil agricole du 25 avril concernant les mesures exceptionnelles de marché suite à la crise d'influenza aviaire subie par d'autres pays.

La décision vise clairement à cofinancer, à hauteur de 50 %, les mesures d'assainissement de marché afin de réduire l'offre et par là, de résorber les volumes stockés et redresser les prix.

Concrètement, des mesures telles que le retrait d'œufs à couver ou l'abattage précoce de parentaux sont éligibles. La prolongation du vide sanitaire entre deux bandes n'a pas été rejetée par la Commission.

Par contre, les mesures portant sur le passé, tels les frais de stockage privé, les pertes de recette pour les éleveurs et les abattoirs ne seraient pas éligibles.

De même, le rachat des stocks et leur destruction ne sont pas envisagés.

Détruire les volailles stockées irait totalement à l'encontre du message officiel : la consommation de volailles et de produits de volailles est sans danger.

Je tiens également à préciser que la Région flamande a décidé de limiter son intervention à une campagne de promotion des produits avicoles à hauteur de 300.000 euros.

À mon initiative, l'APAQ-W avait déjà, en pleine crise, mené une telle campagne qui a été répétée et amplifiée en avril pour une dépense totale de 190.000 euros ce qui, compte tenu de l'importance du secteur avicole en Région wallonne, est proportionnellement beaucoup plus élevé qu'en Flandre.

Suite au rapport de l'administration, j'avais proposé, le 30 mars dernier, un report d'amortissement d'un an des crédits en cours pour les producteurs qui apporteraient la preuve de leurs difficultés dans le secteur de la volaille, avec prolongation de la garantie de ces crédits par la Région.

Cette offre est bien entendu toujours valable. Mais, à ce jour, l'administration m'informe qu'aucune requête n'a été introduite.

De même, j'ai pris connaissance des souhaits de la FWA. Ceux-ci relèvent des aides nationales et non des mesures cofinançables par la Communauté. Ceci n'est bien entendu pas un critère de rejet de ces propositions. Néanmoins, dans ce cas également, aucune requête spécifique de la part d'un aviculteur ne m'a

été adressée, ni à ma connaissance, ni à la connaissance de l'administration.

Je souhaiterai terminer cette réponse sur une note «positive».

En comparant l'évolution des prix du poulet à rôtir depuis 1995 et les prix des 5 premiers mois de 2006, on observe que les prix de mars et avril sont largement en dessous des prix moyens pour les mêmes périodes des 10 années précédentes.

Par contre, les résultats de mai sont beaucoup plus encourageants. Les prix se sont totalement redressés et dépassent même depuis le 17 mai la moyenne des années précédentes.

Le 24 mai, la cotation du poulet à rôtir était de 0,80 à 0,82 euro par kg, bien au-dessus de la moyenne de référence.

Ce redressement des prix nous indique que la crise est sans doute derrière nous. Je dis bien sans doute, avec toute la prudence nécessaire. C'est pourquoi j'ai chargé mon administration de faire un bilan définitif des pertes et, en fonction de l'importance de celles-ci, d'envisager une aide financière que je soumettrai à l'approbation des autorités européennes.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – J'aurais aimé savoir, Monsieur le Ministre, s'il est possible d'obtenir au moins ce rapport parce qu'il est important. En tout cas, en tant que parlementaire, j'aurais aimé avoir ce rapport. *(Réaction de M. Lutgen.)* Donc, dès qu'il sera terminé, si vous pouviez au moins me le transmettre, cela me ferait plaisir.

C'est vrai que dans ma question, j'ai essentiellement insisté sur les éleveurs de volailles démarrées. Cette crise a certainement été ressentie par l'ensemble – cela, nul ne le contestera – mais il y a peut-être quelques personnes, spécifiquement dans une partie du secteur, qui ont eu peut-être ressenti la crise plus que d'autres.

Je voulais donc absolument pointer du doigt cet aspect du problème et dire qu'il est important de cibler les aides qu'on pourrait apporter à ce secteur.

Je me réjouis par ailleurs que vous ayez rencontré avec la FWA qui est souvent l'interlocuteur lorsqu'il y a des plaintes du secteur agricole. Donc, je peux comprendre que ni vous, ni l'administration n'ayez eu de plaintes officielles, de toute façon, le monde agricole, lorsqu'il a des plaintes ou des doléances, il en fait souvent part à la FWA. Donc, je me réjouis que vous ayez pu rencontrer la FWA et que la discussion soit en cours afin de trouver des solutions à terme.

(Mme Cassart-Mailleux, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel.)

QUESTION ORALE DE Mme LISSENS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «L'ASPECT RÉCRÉATIF DES FORÊTS WALLONNES DANS LE CODE FORESTIER»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lissens à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'aspect récréatif des forêts wallonnes dans le Code forestier».

La parole est à Mme Lissens pour poser sa question.

Mme Lissens (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, la Faculté agronomique de Gembloux a réalisé en septembre dernier, une enquête téléphonique auprès de 1.005 personnes. Cette enquête portait sur la fréquentation des massifs forestiers par la population wallonne et bruxelloise.

Les résultats ont donné un premier aperçu des activités récréatives en forêt. La fréquentation de la forêt à des fins de loisirs concerne une part importante des Wallons : la fonction récréative dans nos forêts s'avère indéniable.

En mars dernier, cette même Faculté entamait une autre enquête dont l'objectif était d'interroger en forêt un échantillon représentatif de la population fréquentant les massifs forestiers wallons – y compris la population touristique provenant d'autres régions et pays.

Connaissez-vous l'état d'avancement de cette seconde enquête ? Disposez-vous déjà de conclusions intermédiaires ? Le Code forestier intégrera-t-il l'aspect récréatif des massifs forestiers ? Comptez-vous prendre en considération les avis des personnes sondées dans la réglementation globale de ce même Code ? Dans cette optique, quels sont les contacts que vous avez déjà pris en la matière ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, l'enquête que vous mentionnez fait partie intégrante d'une recherche menée par les Facultés universitaires des sciences agronomiques de Gembloux.

Pour mémoire, la Région wallonne a passé un accord-cadre de recherche et de vulgarisation forestières pour la période 2004-2009 avec les deux Universités intéressées par la matière forestière (UCL et FUSAGX).

La recherche en question est un des volets de cet accord-cadre intitulé : «Quantification des fonctions de la forêt : la fonction récréative».

Cette recherche est soumise à un comité d'accompagnement. La prochaine réunion est prévue fin juin. Nous aurons alors des résultats intermédiaires.

Néanmoins, étant donné le caractère très important de ce volet dans le cadre de l'élaboration du futur Code forestier, j'ai programmé de rencontrer le professeur d'Université et le chercheur en charge de cette étude. Cette rencontre est fixée à mon agenda dans les prochains jours.

Concernant l'étude qui a été menée, parmi les 45 % des Wallons qui fréquentent la forêt au moins une fois par an :

– 96 % vont pour la promenade détente ;
– 74 % pour l'observation de la faune et de la flore ;
– 58 % pour la randonnée pédestre ;
– 56 % pour le repos en forêt ;
– 53 % pour l'activité en vélo ;
– 48 % pour le pique-nique et le barbecue ;
– 24 % pour le ski et sports de neige ;
– 23 % pour le jogging ;
– 18 % pour le sport d'orientation ;
– 13 % pour le sport aventure ;
– 11 % pour le camping ;
– 8 % pour l'activité avec véhicule à moteur ;
– 6 % pour l'activité à cheval ;
– 5 % pour les autres activités. Et si vous voulez mon avis, les autres activités sont largement supérieures à 5 %. *(Rires.)*

Mme Lissens (MR). – Je ne vois pas ce que vous voulez dire.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous ne voyez pas ce que je veux dire ? *(Rires.)* Vous ne fréquentez pas suffisamment la forêt.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lissens.

Mme Lissens (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Finalement, ma question arrive un peu trop tôt puisque des réunions sont prévues. Je reviendrai d'ailleurs avec cette question quand vous aurez eu les réunions et rencontres avec les milieux universitaires et autres. Donc, j'attendrai de savoir ce qui va ressortir de ces réunions pour pouvoir vous reposer les questions adéquates en la matière.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION DE Mme DETHIER-NEUMANN À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LE PLAN D'ALLOCATION DES QUOTAS D'ÉMISSIONS DE CO_2 2008-2012»

INTERPELLATION DE M. BORSUS À M. LUTGEN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME, SUR «LA RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Dethier-Neumann, sur «le plan d'allocation des quotas d'émissions de CO_2 2008-2012» et l'interpellation de M. Borsus, sur «la réduction des gaz à effet de serre» à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à Mme Dethier-Neumann pour développer son interpellation.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, nous disposons à présent dune première évaluation des quotas démissions de CO_2 alloués aux entreprises pour 2005.

Il apparaît en effet que les émissions de CO_2 des entreprises visées par ces quotas sont assez inférieures aux quotas qui ont été fixés par le Gouvernement wallon.

Si le chiffre de 19 % de surallocation se confirme, c'est un niveau plus élevé que celui qui avait été estimé. Ce constat est par ailleurs en lien avec la première évaluation des accords de branche au travers desquels les entreprises se sont engagées à augmenter leur efficacité énergétique et à diminuer l'intensité en CO_2 de leurs productions. Il s'avère en effet que dans certains secteurs, le niveau des objectifs fixés pour 2012 est actuellement atteint. C'est à la fois une bonne nouvelle, puisque les entreprises ont réagi positivement aux accords de branche et contribuent donc à la réduction réelle des émissions de CO_2 en Wallonie, mais c'est aussi une nouvelle plus préoccupante, parce que la surallocation des quotas fixés un peu partout en Europe peut déstabiliser la bourse du CO_2 et

donc, freiner les investissements intéressants pour réduire les émissions de CO_2. Nous avons d'ailleurs vu le prix de la tonne de CO_2 baisser assez fortement en bourse suite aux annonces successives des niveaux d'émissions de CO_2 inférieurs aux quotas dans plusieurs pays européens importants.

Tant les accords de branche que le système d'allocations de quotas prévoient une évaluation intermédiaire de leur mise en œuvre et la possibilité, si nécessaire, de les adapter. C'est évidemment une bonne formule que de prévoir des évaluations rapides de mécanismes nouveaux et complexes, afin de pouvoir rapidement y apporter des corrections, s'il apparaît que leur mode de fonctionnement ne permet pas d'atteindre les objectifs visés, ou si les évolutions conjoncturelles sont telles qu'ils peuvent rapidement être dépassés.

Nous pouvons d'ores et déjà estimer que la très forte hausse du prix du baril de pétrole depuis plus de deux ans maintenant influence effectivement l'attitude des entreprises et modifie considérablement l'impact de telle ou telle mesure. En effet, les accords de branche établis en 2002 ou en 2003, qui visaient à soutenir la réalisation d'investissements d'économie d'énergie rentabilisables en quatre ans maximum, sont parfois dépassés dans la mesure où, aujourd'hui, ces mêmes investissements pourraient être rentabilisés dans certains cas en moins d'un an. Cela peut déjà expliquer pourquoi certaines entreprises sont déjà au niveau fixé pour 2012. Mais cela ne garantit nullement qu'elles maintiennent cet objectif jusqu'en 2012.

Cette évolution des prix, qui perturbe les accords de branche, et cette première surévaluation générale des quotas d'émissions de CO_2 au travers de toute l'Europe montrent bien qu'un premier ajustement de ces deux mécanismes complexes pour mieux coller à l'évolution du contexte et à la réalité semble donc bien nécessaire. Cet ajustement doit bien évidemment se faire dans la logique et l'esprit des décisions initiales, à savoir de diminuer les émissions de CO_2 des entreprises, au moindre coût pour elles et pour les pouvoirs publics.

À propos des quotas d'émissions de CO_2, j'aimerais savoir si la surallocation wallonne touche uniformément tous les secteurs, si certains secteurs industriels ont dépassé leurs quotas ou si d'autres ont très largement sous-utilisé les leurs.

J'aimerais également savoir si les réserves prévues initialement ont été utilisées ou pas.

Je voudrais également demander à M. le Ministre s'il entend bien revoir ces quotas à la baisse dans le plan d'allocations pour la période 2008-2012, et si oui, comment compte-t-il procéder ? Il me paraît en effet nécessaire de revoir ces quotas à la baisse pour soutenir le marché du CO_2 et mettre nos entreprises en bonne position au niveau le plus tôt possible pour aborder les prochaines étapes de réduction des émissions de CO_2.

Entend-il modifier la liste des entreprises qui sont soumises à ces quotas ?

Plus globalement, je pense qu'il faudrait toutefois veiller à ce que la Région wallonne ne soit pas le dindon de la farce et que la Commission européenne fasse appliquer des méthodes de détermination des quotas identiques sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il ne faudrait en effet pas que les Régions qui appliquent avec rigueur ce dispositif soient concurrencées de façon déloyale par d'autres États qui continueraient à donner des quotas d'émissions de façon trop laxiste et trop généreuse. Avez-vous déjà eu des contacts dans ce sens avec les instances européennes afin qu'une méthodologie uniforme et plus rigoureuse soit appliquée sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne ? Cette question me paraît particulièrement importante.

Par ailleurs, vous devriez remettre votre proposition de plan d'allocation 2008-2012 à la Commission européenne fin juin et organiser entre-temps une enquête publique sur ce plan d'allocation. Serez-vous dans les délais ou prévoyez-vous déjà de rentrer les propositions régionales en retard auprès des instances européennes ?

J'interrogerai par ailleurs votre collègue en charge de l'Énergie relativement aux accords de branche.

Après une première période de fonctionnement de ces dispositifs complexes, il me paraît utile d'utiliser tous les éléments d'évaluation disponible, afin de les adapter pour inciter au mieux les acteurs industriels et financiers à diminuer l'impact de leurs activités sur les émissions de CO_2 et d'aider au mieux nos entreprises tant dans la mise en œuvre du protocole de Kyoto que dans la perspective des futures réductions d'émissions de CO_2 qui s'imposeront à elles dans les prochaines années.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus pour développer son interpellation.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, de façon synthétique, après l'intervention de Mme Dethier, je souhaite développer quelques éléments.

Effectivement, Monsieur le Ministre, pour constater qu'une campagne européenne vient d'être lancée afin d'inviter chacun à modifier ses habitudes quotidiennes en matière de comportement, de manière à pouvoir réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre, responsables notamment du réchauffe-

ment climatique. Les principaux responsables sont notamment l'industrie et les transports ainsi que le chauffage domestique.

Comme vous le savez, le respect des objectifs établis par le protocole de Kyoto, en matière de réduction des GES pose question. En effet, il semblerait que l'Europe ne puisse atteindre les objectifs fixés pour 2010, soit une réduction de ses gaz à effet de serre de 8 % par rapport à 1990.

Par ailleurs, la Belgique, et plus spécialement la Région wallonne, responsable de 35 % des émissions de tonnes équivalent CO_2, seraient également dans l'incapacité d'atteindre collectivement les objectifs fixés. En effet, comme le souligne cette étude, une diminution de 7,3 % des gaz à effet de serre a été observée en 2002 par rapport à 1990. Elle serait cependant principalement due à la fermeture d'industries polluantes, principalement dans le secteur des hauts fourneaux et de la cokerie qui entraînerait une diminution significative. Ce ne serait donc pas la résultante de l'application d'un faisceau de mesures particulières. Les modèles prévoient par contre une augmentation sur le segment de temps 2002 à 2010, qui serait évalué à 1,35 % des émissions de gaz à effet de serre.

Cependant, si la Région wallonne ne satisfait pas aux objectifs de la première phase du protocole de Kyoto, de nouveaux engagements doivent être pris pour l'après 2012, soit la deuxième phase dudit protocole.

Si aucun effort n'est réalisé, tant à l'échelle wallonne qu'européenne, les experts parlent d'une augmentation moyenne de la température du globe de 1,4 à 5,8° C d'ici la fin du siècle, avec toutes les conséquences humaines, environnementales, climatiques, qu'une telle hausse engendrera.

Puis-je vous demander dès lors, Monsieur le Ministre, où en sont ces négociations ? Quels seront les nouveaux objectifs à atteindre par la Région wallonne ? Quel est le bilan actuel de la Région en termes de respect des accords de Kyoto ? Quelles nouvelles mesures seront mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ? Une collaboration est-elle en cours tant avec le fédéral qu'avec votre collègue, responsable des Transports et du Logement, le Ministre André Antoine ? Connaissant l'impact de la consommation énergétique des bâtiments sur la croissance des CES, quelles mesures envisagez-vous pour réduire cet impact ? Par ailleurs, en termes de mobilité, quels moyens sont mis en œuvre pour réduire la pollution liée au transport ? Enfin, en termes d'information et de conscientisation des citoyens, quelles mesures sont envisagées pour souligner le rôle de chacun dans la réduction des CES ? Des contacts sont-ils en cours avec la Communauté française pour éventuellement intégrer dans le cursus scolaire ces notions de citoyenneté, de développement durable et de respect de la planète, en dehors de toute connotation politico-politicienne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Présidente, Madame la Députée, Monsieur le Député, permettez-moi d'abord de présenter quelques éléments.

La différence entre l'allocation et les émissions vérifiées en 2005 pour la Région wallonne est effectivement de l'ordre de 18 %. L'impact des résultats de vérification des émissions 2005 sur le marché de CO_2 n'est pas encore totalement clair. En effet, après avoir brutalement chuté, le prix du quota s'est nettement redressé pour se maintenir dans la zone des 15 à 20 euros la tonne de CO_2. Pour information, les prix du futur, pour la période 2008-2012, se négocient aussi à 20 euros.

La volatilité du prix est liée – c'est assez logique – à la liquidité du marché qui est combiné à la transparence des informations en la matière. Or, s'il y a eu une surallocation européenne pour l'année 2005, il semble bien que celle-ci devrait se réduire pour les autres années. Dans un premier temps, effectivement, cela a pu provoquer une chute et puis, dans un deuxième temps, un redressement léger. Cela étant, c'est un marché qui fluctue tout le temps : on est descendu jusqu'à 9 euros à un moment donné et je ne sais pas exactement à combien nous sommes ce jour par rapport à ce marché qui est un nouveau marché.

Par ailleurs, un opérateur qui a un surplus de quota n'est pas obligé de valoriser cette plus-value. C'est le cas, en particulier, des plus petits opérateurs qui représentent la majorité des installations en Europe. Il me semble important d'attendre encore quelques semaines pour voir à quel niveau se fixera l'ensemble du marché.

Concernant les problèmes exposés liés aux accords de branche – vous l'avez dit vous-même, Madame –, vous allez vous adresser directement à mon excellent collègue, André Antoine.

La différence entre l'allocation de 2005 et les émissions vérifiées est focalisée, en Région wallonne, sur certains secteurs en particulier. Vous me demandiez de faire la différenciation. On peut citer bien sûr la sidérurgie – c'est une évidence –, la production d'électricité, un acteur cimentier, le secteur de la chaux, ces 4 secteurs contribuent à 85 % de la surallocation wallonne. De ce fait, les autres secteurs sont dans une situation plus serrée : en particulier, le secteur du verre ou celui du secteur tertiaire. Il est délicat

de mettre en avant un secteur par rapport à un autre car il s'agit plus de situations au cas par cas, plutôt qu'une situation sectorielle. Une quinzaine d'installations wallonnes ont néanmoins dépassé les allocations qui avaient été fixées.

Concernant la réserve pour les nouveaux emprunts, il faut d'abord préciser que sa taille est due, à plus de 70 %, aux anciennes réserves spéciales pour la sidérurgie. Comme vous le savez, la fermeture du premier haut-fourneau – j'en ai déjà parlé plusieurs fois – à Liège a plutôt été anticipée que retardée. Actuellement, la réserve n'a pas encore été utilisée. Un nouvel entrant a déposé un dossier auprès de la DGRNE. Celui-ci devrait recevoir une allocation fin 2006 ou début 2007.

Concernant le futur plan d'allocation, la DGRNE nous a fait une proposition qui est actuellement analysée par le Gouvernement. Elle propose de réduire de plus ou moins 15 % l'allocation des installations en Région wallonne, soit quasiment la valeur de la surallocation observée en 2005.

Concernant le champ d'application de la directive, les discussions sont actuellement organisées au niveau européen. La commission a par ailleurs développé de nouvelles lignes directrices qui permettent à certaines petites entreprises de ne plus être incluses éventuellement dans le système. J'en ai parlé antérieurement. L'application de ces règles pourrait réduire le nombre d'entreprises concernées de plus ou moins 10 unités pour notre Région.

De plus, comme notre Région appliquait, dans le premier plan d'allocation, la définition large d'installations de combustion, elle ne devra pas ajouter de nouvelles installations, contrairement à certains autres États membres. Ces discussions-là viennent aussi puisque les sélections ont été faites de façon parfois un peu différente – quand je dis un peu, c'est un euphémisme – entre les différents pays. Il y a besoin de cohérence évidemment en la matière, d'égalité, d'harmonisation, pour éviter tout effet pervers notamment sur le plan économique.

Concernant les délais du second plan, nous sommes dans la phase des intercabinets. J'ai souhaité aussi consulter l'Union wallonne des entreprises. L'enquête publique démarrera sous peu. Nous serons donc presque dans les temps pour remettre un projet complet à la Commission. Suite à la discussion que nous avons eue à Vienne avec les Ministres de l'Environnement, je peux vous garantir que nous ne serons pas les seuls à avoir quelques problèmes par rapport à ce délai qui était particulièrement dur. Je trouve aussi – et je l'ai d'ailleurs dit au commissaire Dimas – par rapport à toute une série d'éléments nouveaux qui sont sur la table, qu'il y a une espèce de repli de la part de la Commission qui ne souhaite pas inclure les arguments que nous avons à propos de l'application même de l'ensemble de la directive.

Pour seule réponse, nous avons eu droit à: «*Ce sera pour l'autre période, ce sera pour après 2012, on ne peut pas changer comme cela, c'est une directive.*». Je trouve que l'on doit aller beaucoup plus loin en termes d'harmonisation pour éviter les lourdeurs administratives pour les petites unités. S'il vous plaît, c'est à la marge et il faut éviter de faire peser des charges à la fois pour les entreprises et pour l'administration concernée, charges qui, finalement, ont un impact très limité au niveau environnemental et pendant ce temps-là, on ne s'occupe pas de l'essentiel.

En réponse à quelques éléments des questions de M. Borsus, je rappelle notamment tout simplement l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour la Région qui est de 7,5 %, comme vous le savez, pour la période 2008-2012. Le protocole n'impose aucune limitation des émissions de gaz à effet de serre avant cette date, formellement. Néanmoins, si on veut atteindre cet objectif, il vaut mieux faire un pré-Kyoto, c'est le moins qu'on puisse dire, sinon nous n'y arriverons jamais.

En 2004, qui correspond à la dernière année disponible en termes d'inventaire complet des émissions, on observait une réduction de 6,14 % du niveau d'émissions par rapport à 1990. Si on considère un chemin linéaire de réduction des émissions de gaz entre 1990 et la première période d'engagement du protocole, on peut observer que la Région wallonne est «en avance sur celui-ci».

De plus, depuis le dernier tableau de bord de l'environnement, la Région dispose de nouvelles projections de gaz à effet de serre. Celles-ci montrent que durant la période 2008-2012, les émissions wallonnes devraient être réduites de 7,79 % par rapport à la moyenne de 1990.

On peut donc conclure que notre Région est en bon chemin pour rencontrer les objectifs de Kyoto, ce qui, au niveau de l'Europe des 15, n'est pas chose courante.

Concernant le processus de négociations sur la seconde période d'engagement du protocole de Kyoto, nous sommes encore au début de cette période. Un processus a été mis en place lors de la Conférence des Nations Unies à Montréal en décembre 2005 avec entre autres choses, l'organisation de 4 séminaires. Il est probable que l'issue de ces séminaires ne débouche pas directement sur un nouvel accord. Il semble que les décisions sur le post-Kyoto ne devraient pas arriver avant 2010.

La difficulté majeure de cette nouvelle négociation se situe dans le niveau de participation aux accords

définissant des limites d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'Europe ne représentera bientôt plus que plus ou moins 10 % des émissions mondiales. De ce fait, si on veut avoir un effet réel au niveau environnemental globalement, il est plus important d'accroître les pays participant à de telles réductions, plutôt que de nous engager seuls dans des réductions drastiques. Il faut jouer sur les deux, sinon il y a un delta qui n'est pas supportable économiquement et il y a un effet environnemental qui n'est pas atteint.

Au niveau de la Région, de nouvelles projections des émissions à moyen et long termes, 2020-2050, vont être réalisés pour analyser nos capacités futures de réduction des émissions.

Actuellement, aucun objectif individuel de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'a encore été évoqué dans les négociations européennes, mais uniquement les intentions globales et ceci, sous certaines conditions dont, notamment, la participation.

Vous verrez que dans le plan air-climat, il y a toute une série de mesures transversales. Vous avez abordé le sujet l'un et l'autre. Il est évident que nous devons agir de façon très transversale, toutes compétences confondues, au niveau de la Région. Il y a déjà toute une série d'éléments qui sont en place aujourd'hui. Je tiens quand même à le dire. Le plan va reprendre d'ailleurs de façon très exhaustive l'ensemble des mesures qui sont prises. Si je prends la politique au niveau énergétique, l'obligation pour les bâtiments publics d'avoir des panneaux solaires, des choses comme celles-là, c'est une mesure parmi des dizaines de mesures qui sont prises. Les plans, au niveau communal, qui doivent être aussi déployés pour les réductions, l'achat de véhicules, toute une série d'éléments comme ceux-là qui sont importants.

Donc, ce sont des politiques à la fois croisées au niveau du Met, certainement, au niveau de l'Énergie, au niveau de l'Aménagement du territoire, au niveau du Logement, au niveau de l'Environnement. J'aime à dire que je dois atteindre les objectifs, mais que les moyens sont plutôt chez mes collègues. Il y en a chez moi aussi et l'Agriculture va permettre de participer au travers de projets tels que celui de BioWanze. C'est un exemple parmi d'autres, de participation. Beaucoup de moyens se trouvent évidemment dans les autres compétences de la Région.

J'insisterai, si vous me le permettez, sur le tout dernier point – on y arrive maintenant doucement, mais sûrement –, l'adhésion et surtout la participation de l'ensemble de nos concitoyens par rapport au comportement. Cette phase-là demande des politiques croisées, quel que soit le niveau de responsabilité au niveau de la Région, mais aussi au niveau de la Province, au niveau de la Commune et au niveau de l'État fédéral. Cela demande aussi beaucoup plus d'informations vis-à-vis de chaque citoyen afin que chacun puisse, par ses comportements, agir de façon individuelle et donc, avoir l'effet multiplicatif au niveau collectif. Nous sommes tous des producteurs, des «émetteurs» de gaz à effet de serre de par nos comportements : achats, consommation, mobilité, etc. J'ai un projet pour aller justement au plus près afin que chacun puisse voir finalement en quelques réponses, comment il pourrait, par des actes très simples et quotidiens, réduire et participer à la qualité de l'air et plus spécifiquement à des objectifs tels que ceux de Kyoto, qui peuvent paraître très lointains, mais que nous ne pouvons atteindre, avec des réductions drastiques pour 2020 et 2050 – et tant mieux – qu'à partir du moment où chacune et chacun, dans notre Région, y participent.

Je tiens quand même à souligner que des entreprises, et non des moindres – les 128 sites, les 80 entreprises qui sont dans le premier plan – ont montré l'exemple en participant activement à l'ensemble de ces réductions puisque cela représente un pourcentage non négligeable de l'ensemble de la production de gaz à effet de serre dans notre Région et qu'elles s'y inscrivent pleinement. Mais il reste beaucoup de chemin à parcourir par beaucoup de personnes au niveau de notre Région.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Dethier-Neumann.

Mme Dethier-Neumann (Écolo). – Monsieur le Ministre, je vous remercie de votre réponse très complète. J'ai bien entendu que vous êtes dans la réflexion et que celle-ci est faite conjointement, à des niveaux différents, avec votre administration et aussi avec votre collègue.

J'ai entendu qu'au niveau européen aussi vous vous heurtez à cette Commission un peu raide qui a difficile de bouger, alors que vous avez envie de faire un projet cohérent. Vous dites que tout le monde doit y participer en disant que nous sommes tous concernés, à tous les niveaux, que ce soit à travers les compétences des Ministres, mais aussi au niveau privé. J'ai un peu plus difficile de vous suivre quand vous proposez concrètement, pas seulement dans la simplification administrative, mais même dans les faits, de séparer les grandes et les petites entreprises. J'ai bien entendu le nombre de quotas dont vous parliez, mais je peux comprendre aussi que, parfois, il faille prendre les cas les plus lourds, les plus importants pour avancer au départ. Vous avez dit que vous êtes en contact ou que vous alliez avoir des contacts avec l'Union wallonne des entreprises : quelle est sa position ? Que propose-t-elle ? Comment se situe-t-elle

face à vos propositions ? Quelles divergences y a-t-il ? *(Réaction de M. Lutgen.)*

Vous n'êtes pas encore tout à fait prêt. Le jour où vous aurez cette conclusion, cela m'intéresserait de connaître votre position.

Quand on classe l'enjeu européen par rapport au niveau mondial, vous dites que cela ne fait que 10 %. C'est vrai que cela semble peu, les moyens qu'on a pour influencer mais, en même temps, je reste persuadée, comme l'a dit Alain Hubert, que l'Europe peut, en ce sens, montrer l'exemple et être l'élément déclencheur pour une multiplication possible, au cas où la Chine ou l'Inde et tous les pays en voie de développement suivraient notre exemple plutôt que celui des États-Unis.

Les moyens ne sont pas toujours entre vos mains, mais vous avez de la chance puisque c'est le Ministre André Antoine, qui fait partie de la même famille politique que vous, qui a le plus de moyens complémentaires pour cet enjeu.

J'aimerais vous dire que l'enjeu qui concerne tout le monde – j'ai déjà dit cela ici à la tribune, mais pas devant vous – c'est qu'à Bâle, il existe un projet depuis 1999, qui s'appelle «Région 2.000 Watts». Une étude s'est focalisée sur une petite région où on a dit : «*On veut, par tête de pipe, ne plus consommer que 2.000 watts.*», que cela concerne le petit pot de yogourt qui fait ses 8.000 km, les voyages ou la consommation de chauffage, etc. Donc, c'est un projet beaucoup plus global. Ils ont essayé de faire cette étude, sur une petite région, pour l'étendre ensuite à la Suisse et ils sont en train de la mettre en œuvre depuis 2004.

C'est peut-être une région à aller visiter, l'enjeu est assez intéressant. J'ai déjà proposé – pas du tout dans un intérêt personnel –, de prendre la Communauté germanophone comme exemple d'étude pour pouvoir l'étendre ensuite à l'ensemble de la Région wallonne. Comme cela a été réalisé ailleurs, on ne doit donc pas tout inventer. Si vous êtes intéressé, c'est moi qui vous transmettrai des informations.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Effectivement, M. le Ministre a la sagesse – je la partage – d'indiquer au conditionnel un certain nombre de tendances, un certain nombre de chiffres, un certain nombre de projections pour l'avenir. Effectivement, si on intègre des éléments liés à des événements économiques, probablement que l'évolution structurelle des chiffres, des objectifs que nous devons atteindre posent plus d'inquiétudes, mais nous disposons devant nous d'un peu de temps pour bien mesurer ce que pourrait être cette projection chiffrée.

Deuxièmement, je partage l'approche qui consiste à dire que l'on doit intégrer de façon transversale une série de politiques dans une série de démarches pour le développement durable, la protection du climat et la protection de la planète.

Troisièmement, en ce qui concerne les relations avec le Fédéral, on n'a pas eu l'occasion de les aborder puisqu'on sait que la décision politique chez nous, en Belgique, est tellement éclatée que pour des dossiers comme ceux-là, il est important que chacun puisse être présent autour de la table.

Enfin, je crois aussi au rôle moteur, voire au rôle exemplatif que pourraient jouer les pouvoirs publics européens en termes de gouvernance en tenant compte de cette dimension environnementale. L'exercice est difficile puisque, comme vous l'avez rappelé, tout ceci doit toujours être conjugué à l'aune d'un contexte concurrentiel économique qui ne peut pas non plus nous mettre un handicap supplémentaire sur les épaules.

Mme la Présidente. – Ceci clôture nos travaux.

La séance est levée.

– *La séance est levée à 14 heures 52 minutes.*

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
CVA	Coût-vérité à l'assainissement
CVD	Coût-vérité à la distribution
DGA	Direction générale de l'Agriculture
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Division Nature & Forêts
DPA	Division de la Prévention et des Autorisations de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement du MRW
DPE	Division de la Police de l'Environnement
Forem	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
FUSAGX	Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux
FWA	Fédération wallonne de l'Agriculture
GES	Gaz à effet de serre
Ipalle	Intercommunale de propreté publique des régions de Péruwelz, Ath, Leuze, Lessine et Enghien
ISSeP	Institut scientifique de Service public
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports
OMT	Organisation mondiale du Tourisme
OPT	Office de Promotion du Tourisme
OPW	Office des Produits wallons
PAC	Politique agricole commune
PCDN	Plan communal de développement de la nature
PCDR	Plan communal de Développement rural
PES	Plan d'évaluation des sites
PME	Petites et Moyennes Entreprises
RAVeL	Réseau autonome des voies lentes
RTBF	Radio-Télévision belge de la Communauté française
SAU	Superficie agricole utilisée
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SWDE	Société wallonne des eaux
TBE	Fédération européenne des Fabricants de Tuiles et des Briques
UCL	Université Catholique de Louvain
Unesco	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
URP	Unité de Répression des Pollutions
USA	États-Unis d'Amérique
UWE	Union wallonne des Entreprises